VOLUME XVIII. WINNIPEG, MAN., MERCREDI 4 MARS 1931 NUMERO 40

Ab[illegible] [illegible]ance à
Can[illegible] - - - - $2.00
Etats [illegible] - - - $2.50
Europ[illegible] - - - - $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, LTD.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

LA PERSECUTION SCOLAIRE DANS LA SASKATCHEWAN

Le premier ministre Anderson annonce un amendement scolaire abolissant l'usage du français — La convention des commissaires demande la suppression des écoles séparées, de l'enseignement religieux et des deux membres catholiques du Conseil d'éducation

Le "Patriote de l'Ouest" publie l'information suivante:

L'abolition du français dans les écoles publiques

Un amendement scolaire abolissant l'usage du français dans les écoles publiques de la Saskatchewan sera présenté à la législature au cours de la présente session, a déclaré M. Anderson, premier ministre et ministre de l'Education, dans un discours au Congrès de la "Saskatchewan School Trustees Association," à Moose Jaw, le 18 février.

La coutume a été, dit-il, de permettre qu'un enfant de langue française de la province reçoive l'instruction dans sa langue maternelle, durant la première année, avec le résultat qu'à la fin des dix mois, l'enfant pouvait ne pas savoir d'anglais. L'innovation est projetée, a-t-il dit encore, non pas parce que lui (M. Anderson) ne respecte pas les Français ou leur culture, mais parce que le système actuel ne repose pas sur une solide base pédagogique.

Déloyaux à leur province

Le gouvernement ne reconnait qu'une seule association de commissaires d'écoles; c'est-à-dire, celle qui tient présentement son congrès à Moose-Jaw, continua M. Anderson. Bien que nous voulions que toutes les croyances religieuses soient représentées dans les écoles de la Saskatchewan, nous ne voulons pas que l'on forme des groupes entièrement séparés de l'association des commissaires d'écoles. Quiconque appuie semblable projet n'est pas un membre loyal de la province.

On en est venu à la décision d'abolir le français (c'est toujours le premier ministre qui parle) après une minutieuse enquête dans toutes les écoles qui ont mis en pratique cette clause de l'Acte. Un tribunal impartial composé de deux inspecteurs scolaires, dont un français (M. Anderson ne mentionne pas son nom) a mené l'enquête. Comme résultat de ses investigations, ce tribunal a recommandé le rappel de la dite clause.

En déclarant que son gouvernement a l'intention de supprimer l'enseignement du français à l'école, le premier ministre dit qu'il voyait en cela un pas de plus vers l'unité nationale des habitants de la Saskatchewan.

Il mentionna ensuite des circulaires distribuées dans la province, demandant des renseignements au point de vue religieux et racial, dans le but de former une organisation séparée. Ceci, dit-il, est sérieux et pas du tout dans le meilleur intérêt de la province.

Abolition des diplômes permanents

Dans le même discours, M. Anderson a suggéré l'abolition des diplômes permanents et l'introduction de diplômes à courtes périodes, dans le but, dit-il, de protéger et la profession enseignante et les enfants.

A la convention de Moose Jaw

Le lendemain du jour où M. Anderson, premier ministre de la province et ministre de l'éducation, prononça devant les commissaires d'écoles en congrès à Moose Jaw, son discours annonçant que durant la session présente son gouvernement présentera un bill pour la suppression du cours primaire de français, ces mêmes congressistes de la "Saskatchewan School Trustees' Association" passèrent des résolutions d'une profonde gravité pour nous. C'était le 19 février, troisième jour du congrès.

1o. Une de ces résolutions, passée le matin, quelques heures seulement après le discours de l'hon. premier ministre sur la suppression de notre langue à l'école, demande l'abolition des écoles séparées en Saskatchewan.

2o. Une autre résolution demande que l'on raye de l'Acte Scolaire la clause prévoyant que parmi les membres du Conseil provincial d'Education il y aura deux catholiques.

3o. Dans l'après-midi de ce même 19 février, le congrès passa une autre résolution, d'après laquelle la "Saskatchewan School Trustees' Association" fera pression auprès du gouvernement pour obtenir l'abolition de la clause de l'Acte Scolaire qui accorde une demi-heure (de 3 h. 30 à 4 h.) d'enseignement religieux, et qu'on lui substitue la récitation du Notre Père dès l'ouverture de la classe le matin.

UN MOUVEMENT DE COLONISATION VERS LES CENTRES DU MANITOBA

S. G. Mgr Béliveau envoie dans l'Est M. l'abbé J.-A. Sabourin, curé de Saint-Pierre-Jolys, pour travailler de concert avec les missionnaires colonisateurs

S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, vient de prendre une décision importante pour le relèvement colonisateur et agricole du Manitoba, en envoyant M. l'abbé J.-A. Sabourin, curé de Saint-Pierre-Jolys, pour aider aux missionnaires colonisateurs du Canada à organiser un mouvement de colonisation vers certaines régions de la province manitobaine.

Ce qui a décidé Sa Grandeur à prendre cette détermination en ces temps difficiles, en même temps que d'être utile à ses compatriotes, c'est la situation particulière où se trouvent certaines paroisses organisées du Manitoba où se rencontrent de vastes terrains que les municipalités vendent pour le montant de taxes municipales impayées depuis quelques années.

Durant la guerre, même avant et de suite après, des spéculateurs, des Américains pour la plupart, achetèrent à gros prix de larges espaces de terre au Manitoba, en vue de les revendre encore plus cher. Ces terres sont de bonne qualité, mais ils n'y firent jamais de culture. Ils gardèrent ces terrains en vue seulement de les revendre avec de gros profits.

La baisse du prix des blés fit aussi baisser les prix des terres. Les spéculateurs ne purent les revendre.

Ils commencèrent par négliger de payer en temps les taxes municipales et scolaires. Finalement ils s'abstinrent de payer des taxes pour ces propriétés qui, n'étant pas cultivées, ne rapportaient rien. Plusieurs de ces compagnies de spéculateurs en terre firent faillite. Les municipalités offrent en vente aujourd'hui ces terres pour le prix des taxes impayées. Ces terres se vendront dans les environs de $2, $5 et $8 l'acre.

Et S. G. Mgr Béliveau, voulant faire bénéficier ses compatriotes des avantages exceptionnels offerts par la vente de ces terres, dépêche l'un de ses curés qui connait le mieux cette région pour aider ceux des nôtres qui voudraient profiter de ces avantages.

M. le curé Sabourin, qui est arrivé à Montréal le 28 février, se retire au bureau des Missionnaires-colonisateurs du Canada, 520, rue Richmond, où il recevra ceux qui désireraient des renseignements sur ces terres manitobaines, dans des paroisses canadiennes, offertes à des conditions exceptionnelles.

M. le curé Sabourin espère retourner au Manitoba avec un premier groupe le 18 mars.

Une manifestation de sans-travail et de communistes à Winnipeg

Quatre mille sans-travail et communistes ont célébré le jour du chômage mondial, mercredi, en se rendant en procession de la place du Marché, derrière l'Hôtel de Ville, au Parlement. Ils n'avaient pas l'autorisation de parader et la police les força à se tenir sur les trottoirs. Plusieurs fois les constables, au nombre de 80, eurent à jouer du bâton pour maitriser la foule. Devant le Parlement, quelques étudiants furent molestés par les manifestants. De nombreux discours furent prononcés par des chefs et une délégation des chômeurs fut reçue par le premier ministre Bracken.

Le Canada interdit l'entrée de marchandises russes au pays

Ottawa. — L'hon. E.-B. Ryckman, ministre du revenu national, a annoncé vendredi que l'embargo avait été placé sur l'importation au Canada du charbon, de la pulpe de bois, du bois de pulpe, du bois de construction de toutes sortes, de l'asbestos et des fourrures venant de Russie. La raison de cette mesure est que le gouvernement est convaincu qu'il entre du travail forcé et l'exploitation de prisonniers politiques dans la coupe et le transport du bois, ainsi que dans les mines de charbon.

Le gouvernement fédéral fournira le grain de semence aux fermiers

Le gouvernement fédéral donnera l'argent nécessaire, sous forme de billets sur le trésor, pour fournir le grain de semence aux fermiers de l'Ouest qui n'ont absolument pas d'autres moyens de s'en procurer. Telle est la décision à laquelle on est arrivé, après une conférence tenue samedi entre le ministre fédéral de l'agriculture, l'hon. Robert Weir, et les trois ministres provinciaux de l'agriculture des provinces des prairies, les hon. Albert Préfontaine, W.-C. Buckle et George Hoadley.

Législature Provinciale

SECOURS DE CHOMAGE, TAXES, ECOLES

Une délégation des sans-travail à la Chambre — Le gouvernement s'engage à tenir ouvertes les écoles primaires

Mercredi après-midi, pendant que 4,000 sans-travail se tenaient assemblés devant le parlement, les membres de la législature ont étudié le problème des secours de chômage. C'était à l'occasion du bill de M. Bracken pour ratifier tous les projets de secours aux chômeurs entrepris par la province, de concert avec le gouvernement fédéral et les municipalités.

M. John Queen, chef des travaillistes, ayant demandé d'autres mesures de secours sur une échelle plus large, le premier ministre déclare que les dépenses déjà encourues coûteront à la province la somme de $200,000 par année d'intérêt pendant cinquante ans.

M. J.-W. Breakey, chef libéral, propose qu'on prenne $500,000 du subside des ressources naturelles pour l'appliquer aux secours de chômage.

M. J.-T. Haig, conservateur (Winnipeg), se demande si la classe riche du pays se rend suffisamment compte de la situation. Il serait temps, dit-il, qu'elle se réveille. Le gouvernement devrait inviter les meilleurs cerveaux de la province à conférer avec les membres de la législature, afin de trouver une solution pratique.

Secours et taxes

M. F.-Y. Newton, conservateur (Roblin), provoque une sensation en disant que dans certaines municipalités, l'argent fourni conjointement par Ottawa et par la province sert à payer des taxes et des arrérages de taxes. Au lieu d'être payés en argent, les hommes qui travaillent aux soi-disantes entreprises de secours de chômage reçoivent des reçus pour leurs taxes ou arrérages de taxes.

L'hon. W.-R. Clubb, administrateur du fonds de secours de chômage, admet que cela est vrai dans quelques cas, mais contraire à ce qu'avait prévu le gouvernement et que celui-ci ne l'approuve pas.

M. F.-G. Taylor, chef conservateur, dit que l'argent ainsi dépensé devrait être remboursé aux municipalités. Ceux qui n'ont besoin d'aide que pour payer leurs taxes n'en ont pas besoin du tout, d'après les termes des secours de chômage.

M. Bracken déclare que le gouvernement fédéral a fourni $900,000 pour secours de chômage au Manitoba, dont $300,000 en secours direct.

Délégation de sans-travail

Au cours de la discussion on apprend qu'une foule considérable de sans-travail est assemblée devant le parlement. Peu de temps après, le premier ministre quitte la Chambre pour recevoir une députation des manifestants. Ayant conféré avec elle, il revient rendre compte à la législature de l'entrevue.

La députation demande à la Chambre d'appuyer un projet d'assurance fédéral contre le chômage, sans contribution, sur une base d'une journée de sept heures et d'une semaine de cinq jours, avec un salaire garanti de $25 par semaine. M. Bracken a répondu que la proposition serait étudiée avec sympathie. La députation demande également la cessation du travail au fossé de Grassmere et la continuation des secours sans travail, ainsi que l'augmentation des salaires pour les travaux de secours de chômage.

La question des écoles

Au cours de la discussion des estimés du ministère de l'instruction publique, l'hon. R.-A. Hoey a déclaré que les écoles du Manitoba, dont un grand nombre ont peine à fonctionner par suite du manque de fonds, seront tenues ouvertes dans la mesure où c'est "humainement possible". Le gouvernement est déterminé à faire en sorte qu'aucun enfant de la province ne soit privé de l'avantage de recevoir une éducation primaire, des grades un à huit; mais il s'efforcera d'éliminer les petits districts scolaires n'ayant qu'un nombre infime d'élèves et d'assurer le transport des enfants aux écoles voisines.

La question de l'Université

Il y a quelque temps, M. Haig avait reproché à notre Université de manquer de l'esprit universitaire. Le ministre Hoey admet qu'elle n'est peut-être pas tout à fait ce qu'elle devrait être, avec ses diverses facultés séparées comme elles le sont à présent; mais il est convaincu que la centralisation autour du Collège d'Agriculture saura remédier à la situation.

NOUVEAU PARTI AGRAIRE, PAS DE SECESSION

Telle est la décision à laquelle aboutit la convention des Fermiers-Unis de la Saskatchewan

Saskatoon. — La Saskatchewan aura maintenant son parti agraire. Les membres de la section de la Saskatchewan des "United Farmers of Canada" ont décidé, par un vote pratiquement unanime, de se constituer en parti politique. Une résolution semblable avait été battue par huit voix au congrès de l'an passé et on avait alors décidé de constituer un parti politique agraire en dehors de l'association. Il faudra environ deux mois pour faire ratifier par les loges locales le changement de constitution décidé par les délégués.

Le nouveau parti a de fortes tendances socialistes: son idéal est la nationalisation des grandes entreprises et la production coopérative sans profit. Le programme économique adopté comprend les articles suivants: une production pleinement coopérative du grain (100% pooling); la fixation des prix; la nationalisation du crédit, des banques et des ressources naturelles; une assurance sur la récolte pour toute la province, un port libre à Churchill.

Quant à la sécession, il n'en a pas été question pendant le congrès.

Une prime à la municipalisation

Dans son discours à la convention des Commisaires d'école du Manitoba, l'hon. R.-A. Hoyer, ministre de l'instruction publique, a promis une augmentation d'octroi de $100 à $200 pour les instituteurs aux municipalités rurales qui voudront bien adopter les grandes unités administratives. "De cette façon, a-t-il dit, nous pouvons abolir par la force un système qui est archaïque et tout à fait incapable de répondre aux demandes actuelles."

La convention a adopté une résolution demandant une enquête sur l'administration financière des écoles de la province, en vue de distribuer le coût de l'instruction d'une façon équitable sur tous les citoyens, toutes les corporations et sources de richesse de la province.

Cette résolution en réitère une autre semblable adoptée l'année dernière et adressée au gouvernement provincial. M. Hoey ayant suggéré une étude plus complète de l'administration financière des écoles, on demande au gouvernement provincial de nommer un comité composé de représentants de l'association des commissaires, de l'union des municipalités du Manitoba, de la commission des taxes et du département de l'instruction publique.

Convention des Commissaires d'école de langue française du Manitoba

La question des associations locales et la municipalisation scolaire — La lutte autour de l'école dans les différents pays, par le R. P. Bourque, S.J. — La vitalité nationale, par M. Jean Martin — L'Encyclique de S. S. Pie XI sur l'éducation chrétienne, par M. l'abbé A. d'Eschambault — M. Sauveur Marcoux, de Lorette, président de l'Association des Commissaires

La convention des Commissaires d'école de langue française du Manitoba, comme nous l'avons déjà dit, avait attiré à Saint-Boniface un nombre assez considérable de délégués, qui ne se comparait pas trop désavantageusement avec celui des années de prospérité matérielle. S. G. Mgr Béliveau, selon sa coutume, a voulu assister à toutes les séances. On remarquait aussi la présence de plusieurs membres du clergé des différents points de la province et des membres de l'exécutif de l'Association d'Education.

Associations locales de commissaires

Le principal intérêt de la convention s'est porté sur la question des associations locales de commissaires et la menace de la municipalisation scolaire. Bien que ces associations ne datent pas d'hier, c'est la première fois qu'on en parlait dans un congrès et que se posait le problème de leur opportunité. Devons-nous en former ou ne pas en former? Il était important de s'entendre là-dessus et le seul moyen d'arriver à une décision était une conversation générale sur le sujet. C'est ce qui a eu lieu le premier soir de la convention.

Le président, M. Dussault, croit savoir que ces associations, qui groupent les commissions scolaires de toute une municipalité et se réunissent habituellement une fois par an, sont organisées à la demande des inspecteurs. Ceci leur permet de rencontrer plus facilement les commissaires pour leur donner les conseils qu'ils jugent à propos et permet aussi aux commissaires d'échanger leurs vues sur les problèmes financiers et autres de l'administration scolaire.

Ni bonnes, ni mauvaises

M. Narcisse Breton, de Letellier, est président de l'association des commissaires de la municipalité de Montcalm, organisée il y a quatre ans, sur l'initiative de l'inspecteur. Il n'y voit ni mal, ni bien. Cependant, dès que trois ou quatre Anglais se trouvent dans une assemblée, la discussion doit se faire en anglais; il est presque impossible de tenir des réunions en français même dans les municipalités à majorité française.

M. Jean Martin, de Saint-Claude, dit qu'avant longtemps toute la province sera formée en associations locales et que les municipalités qui n'en auront pas en souffriront. Il existe un mouvement pour faire nommer les délégués à la convention générale par les associations locales au lieu des commissions scolaires.

M. Sauveur Marcoux, de Lorette, souligne que les associations locales groupent les parents et les commissaires. Dans la municipalité de Taché, la discussion se fait dans les deux langues et tout le monde semble satisfait. M. Marcoux croit de bonne politique de se rencontrer avec les Anglais et ne voit pas d'avantage à faire bloc à part.

M. Hébert, de Saint-Pierre, et M. Lesage, de Notre-Dame-de-Lourdes, prennent aussi part à la discussion.

M. J.-A. Marion a assisté à vingt et une conventions d'associations locales depuis le commencement de janvier. Dans ces réunions annuelles, on s'occupe surtout de préparer les esprits pour la convention générale. Les plus intéressés sont les inspecteurs qui y trouvent une occasion de rencontrer les commissaires. Il n'y a rien de commun, dit M. Marion, entre les associations locales et la municipalisation scolaire. L'élément anglo-protestant est d'ailleurs en majorité hostile à cette dernière.

Organisme nuisible

M. l'abbé J.-A. Sabourin, curé de Saint-Pierre, souligne les avantages et les inconvénients des associations locales, mais pour lui, les derniers l'emportent sur les premiers. Elles obligent les commissaires à des déplacements difficiles. L'inspecteur pourrait rencontrer lui-même les commissaires dans chaque paroisse; la discussion y serait plus pratique parce qu'elle porterait sur des points d'intérêt plus direct. M. l'abbé Sabourin voit dans ces associations des nids de chicanes par les risques qu'elles comportent. Nos compatriotes ne sont pas hardis en général. Sommes-nous prêts à discuter en anglais, dans des réunions publiques, les questions si complexes de la pédagogie? Du point de vue canadien-français et catholique, nous n'avons pas d'avantage à entrer dans ce mouvement. Il faut combattre l'association locale comme inutile et nuisible. Nous avons notre Association d'Education qui nous suffit pour faire une culture d'idées parmi les nôtres et pour formuler nos griefs. Nous n'avons pas besoin de deux organismes dans le même champ d'action.

Par une résolution adoptée à l'unanimité, la décision à prendre est laissée entre les mains de l'exécutif de l'Association d'Education.

Celui-ci, à sa réunion de jeudi, après mûre délibération, s'est entendu sur l'attitude à adopter. Le secrétaire la fera connaitre sans délai aux cercles paroissiaux.

La lutte autour de l'école

La séance de mardi s'est ouverte par une causerie du R. P. Bourque, S.J., visiteur des écoles, qui a montré que la lutte se poursuit dans tous les pays autour de l'enfance. En Chine, une loi oblige à enseigner le communisme à l'école et les catholiques, pour l'esquiver, enseignent la charité chrétienne sous couleur de bolchevisme. En Russie, on a voulu mettre en pratique les théories de Jean-Jacques Rousseau sur l'éducation, et l'on a le spectacle de hordes d'enfants abandonnés vivant à l'état sauvage. En Angleterre, les catholiques luttent pour que leurs écoles soient bâties par le gouvernement.

Le R. P. Bourque rapporte une comparaison intéressante entre les écoles de France et celles des Etats-Unis, d'après les observations d'un pédagogue de ce dernier pays. Les écoles américaines sont supérieures pour l'hygiène, l'ameublement, la culture du sport; mais dans les écoles françaises, on s'attache beaucoup plus à cultiver l'intelligence, le goût pour la littérature et les arts en mettant dans les mains des élèves tout de suite les meilleurs auteurs.

On sait qu'aux Etats-Unis, les catholiques doivent payer la construction et l'entretien de leurs écoles paroissiales; mais leurs bâtiments scolaires doivent être sur un pied d'égalité avec ceux de l'Etat, autrement les élèves feraient défaut.

En Italie, Mussolini a rétabli l'enseignement religieux, mais la plupart des instituteurs sont peu préparés à donner cet enseignement, d'où la nécessité d'entretenir des écoles privées. C'est ainsi que dans le palais Borghese existe une école de cinq cents enfants tenue par les Filles de la Croix.

Le R. P. Bourque rappelle le témoignage d'un juge en chef des Etats-Unis d'après lequel la province de Québec a le système idéal d'éducation. Il parle de la situation en Saskatchewan et conclut qu'après tout nous n'avons pas trop à nous plaindre au Manitoba. C'est à nous de profiter de la tolérance qu'on nous accorde en dépit de la loi et de prendre tout ce qu'il nous est possible de prendre.

Vitalité nationale

M. Jean Martin, de Saint-Claude, donne ensuite une excellent travail, de très haute portée, sur la vitalité nationale, dont nos lecteurs trouveront le texte plus loin.

Education chrétienne

M. l'abbé A. d'Eschambault, visiteur des écoles, analyse d'une façon fort substantielle l'encyclique de S. S. Pie XI sur l'éducation chrétienne.

Cette éducation consiste essentiellement dans "la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé".

L'encyclique se divise en quatre grandes parties:

1e A qui appartient-il de donner l'éducation? — A l'Eglise d'abord, de par la mission qu'elle a reçue de Jésus-Christ d'enseigner toutes les nations et par sa maternité surnaturelle, par laquelle elle engendre, nourrit et élève les âmes dans la vie divine de la grâce par ses sacrements et son enseignement; à la famille, qui reçoit de Dieu la mission et le droit de donner l'éducation à l'enfant; à l'Etat, de par l'autorité qui lui vient de Dieu, sans laquelle il ne peut promouvoir le bien commun temporel qui est sa fin propre.

2e Quel est le sujet de l'éducation? — C'est l'homme tout entier, âme et corps — l'homme déchu, quoique racheté. Le Saint-Père s'élève contre le naturalisme pédagogique qui prétend s'appuyer sur les seules forces de la matière; il met en garde contre deux dangers modernes: l'éducation sexuelle et la coéducation des sexes.

3o Le milieu de l'éducation, ou l'ensemble de circonstances extérieures qui influent sur l'enfant durant la période de sa formation: la famille chrétienne, l'Eglise, l'école, qui doit être catholique dans son enseignement, son personnel, sa discipline (condamnation de l'école neutre et mixte), les maîtres.

4e La fin et la forme de l'éducation. — C'est de coopérer à l'action de la grâce de Dieu dans la formation du parfait chrétien.

Le reste de la séance a été pris par la discussion des résolutions.

Election des officiers

Mercredi soir, on a commencé par élire les officiers de l'Association des Commissaires. M. S.-J. Dussault, qui était président depuis l'organisation de la société, a demandé à se retirer. M. Sauveur Marcoux, de Lorette, a été élu président.

Les autres officiers élus sont: 1er vice-président, Jean Martin, Saint-Claude; 2e vice-président, Flavien Baril, Saint-Adolphe; secrétaire, J.-H. Daignault. Conseillers: Nord, Oscar Archambault, Sainte-Rose; Sud, Léon Fouasse, Notre-Dame-de-Lourdes; Est, Théobald Joyal, Sainte-Agathe; Ouest, Honoré Boulet, Dunrea; Centre, Eugène Robart, Saint-Claude.

Question à étudier

M. Marcoux, le nouveau président, adresse quelques mots de remerciements aux délégués. Il recommande d'étudier sérieusement la question de la municipalisation scolaire, dont l'idée a fait un progrès considérable depuis dix ans, et souligne les grands services que nous a rendus M. J.-A. Marion, surtout dans ses efforts pour retarder la municipalisation.

Programme artistique

Un programme récréatif et musical a occupé le reste de la soirée. M. A. Brazeau, du Canadien National, a bien voulu dérouler sur l'écran une série de vues fort intéressantes sur le développement des moyens de transport et de la locomotive. Il nous a aussi fait faire un voyage très instructif à travers les Montagnes Rocheuses et les sites les plus pittoresques de l'Ouest.

Le jeune Ritagliati, élève de l'Académie Provencher, a joué deux morceaux de piano-accordéon.

Le Cercle Molière, sous la direction artistique de M. Arthur Boutal, a donné le programme suivant, qui a été très goûté:

Danse créole (piano), par Mlle Simone Ledoux; L'aubade du Roi d'Ys et Le temps des cerises (chants) par M. Lucien Glénat; Pour le Drapeau (déclamation) et Je suis si bête (chanson comique) par M. Marius Maire; duo de guitare, par Milles Agnès Piante et Nathalie Maxime; "Little Bateese" (Drummond) et Beau Papillon, par Mlle Yvonne Thibault; Le Biniou et Je sens que j'm'enrhume du cerveau (chansons), par M. Jean Delavignette; L'écuelle (déclamation), par le Dr J.-J. Trudel.

La Commission scolaire de Saint-Boniface, non contente d'offrir gracieusement la salle de l'Académie Provencher aux délégués pour leurs délibérations, leur a servi des rafraichissements à cette soirée de clôture — et la convention a pris fin dans une atmosphère de véritable fête de famille.

Liste des délégués présents

Saint-Boniface: S.-J. Dussault, J.-A.-A. Pambrun, C.-E. Gaudette, J.-A. Prénovault, J.-A. Marion, Albert Lavoie.

Saint-Pierre: Aug. Vermette, H. Hébert, X. Joubert, M. Audette, C. Courcelle, Julien Saltel, M. l'abbé Sabourin.

Notre-Dame-de-Lourdes: Ant. Badiou, Léon Fouasse, Marc Moreau, A. Lesage.

Fannystelle: Amédée Morissette, E. Arnal, Ovide Bourque, Etienne Poitras.

Aubigny: Emile Robert, [illegible] Perreault, M. l'abbé Beaudry.

(A suivre en deuxième page)

Convention des Commissaires de Langue française au Manitoba

(Suite de la 1re page)

Saint-Labre: Albert Pujo, Alphonse Thomas.

Letellier: Narcisse Breton, Joseph Sylvain, Jos. Saurette, Alfred Saurette.

Saint-Léon: Onésime Boisvert, R.-J. Lussier.

Somerset: Robert Bessette.

Cardinal: Jos. Jeannotte.

Dunrea: M. l'abbé Beauregard, Honoré Boulet.

Lorette: Méd. Gendron, S. Marcoux, Léon Marcoux, Ildas Dugas, Ubald Desorcy, Eug. Dubuc, R. Arpin, M. Arpin, Léon Laurin.

Saint-Norbert: John Kenny, Raphaël Champagne.

Sainte-Elisabeth: A. Bacon, Edmond Lussier, J. Colette, Antonin Lussier.

Saint-Jean-Baptiste: U. Saint-Godard, W. Dupuis, Art. Fillion, O. Clément, Alb. Marion, Achille Roy, Alphonse Sabourin.

Saint-Adolphe: N. Lagassé, Flavien Baril.

Saint-Alphonse: Auguste Hutlet.

La Salle: Albert Girardin, Chas Cormier, Jos. Vodriot.

Swan Lake: Raymond De Roo.

Saint-Joseph: J. Bissonnette, Nazaire Dionne.

La Broquerie: Alphée Kirouac, J.-A. Normandeau, F. Perrière.

Mariapolis: Eugène Benoit, Hubert Lussier, M. l'abbé Moquin.

Ile-de-Chênes: Geo. d'Auteuil.

Oak Lake: M. Masson.

Saint-Claude: Jean Martin, A. Chappellaz, Paul Lacroix, Léandre Bollie, E. Robart.

Sainte-Agathe: Théobald Joyal.

Haywood: Jules Dheilly, D. Lapointe, Aug. Fay.

Sainte-Anne-des-Chênes: R. P. Mercier, James Bonin, C. Lansard, Nap. Dufresne, Ant. Rivard, T. Tougas, I. Coté.

Sainte-Rose-du-Lac: Oscar Archambault.

Elie: Alex. Dufresne, Donat Desilets.

Woodridge: M. l'abbé J.-M. Gagné.

Saint-Malo: Albini Morin.

Richer: S. Phaneuf.

Bruxelles: A. Baccu.

Saint-Eustache: Amédée Beaudin, Avila Ménard.

Saint-François-Xavier: Arthur Lamothe.

Total: 100.

Mgr Marois est nommé curé de Sainte-Foy, à Québec

Québec. — Mgr Zéphir Marois, ancien vicaire général du diocèse de Régina, vient d'être nommé curé de la paroisse de Sainte-Foy, pour succéder à feu M. le chanoine H.-A. Scott. Mgr Marois vient de donner sa démission comme chapelain à Campbell River, pour venir à Québec.

Réservistes français

Les membres du bureau de la Branche Centrale des Réservistes français de la Légion Canadienne, affiliée à la Facs (institution fraternelle des anciens combattants hors de France, siège central à Paris), font savoir aux réservistes français démobilisés qui désireraient faire partie de notre branche qu'ils n'ont qu'à adresser leurs applications au secrétaire, casier postal 281, Winnipeg.

Notre cotisation est de $4 par an, plus $0.25 pour l'insigne. Le paiement peut être fait par semestre, soit $2.25 pour la première demi-année.

Notre Branche Centrale a été fondée pour venir en aide et soutenir les revendications de tous les camarades résidant au Manitoba.

D'autre part, nous nous sommes appliqués à faciliter les rapports entre anciens soldats français et leurs camarades alliés.

Notre association exposera à l'Exposition coloniale et internationale coloniale de Paris de cette année, dans la section réservée aux organisations des Réservistes français hors de France, un tableau de ses activités depuis le début de son existence, de 1919 à 1931.

Aidez-nous par votre adhésion à pousser plus loin notre oeuvre en nous mettant à même de vous faire tous bénéficier des mesures que les Français de l'étranger ont obtenues. N'oubliez pas que vos intérêts particuliers se confondent avec ceux de tous en général.

Il ne nous suffirait pas de vanter l'utilité de notre organisation, mais de faire le nécessaire pour obtenir des résultats. Ce travail a demandé du temps et de la persévérance.

La nombreuse correspondance qui nous arrive, due à des réclamations, des renseignements, des applications pour l'allocation de 500 francs donnée par le gouvernement français après 50 ans d'âge et de 1,200 francs après 55 ans, la fourniture de formules pour cette application, nous oblige à limiter nos réponses seulement à nos camarades membres de notre Branche Centrale.

Nous espérons que les réservistes encore hors de notre groupe saisiront tout l'intérêt qu'ils ont à se joindre à nous.

Notre association est toujours trop heureuse de servir son but en servant votre cause qui est la nôtre à tous.

J.-E. COLLON,
Secrétaire.

L'ACTIF DE LA METROPOLITAN EXCÈDE TROIS MILLIARDS

Une preuve convaincante de la solidité fondamentale de la situation économique au Canada et aux Etats-Unis se voit dans le rapport annuel aux assurés de la Metropolitan Life Insurance Company. Ce rapport est plus intéressant que dans l'ordinaire des cas, parce que la Metropolitan est une compagnie mutuelle, n'ayant ni actions ni actionnaires. Les assurés représentent environ un cinquième des populations totales du Canada et des Etats-Unis; conséquemment, l'histoire de la Metropolitan est l'histoire qui intéresse les masses dans ces deux pays; elle rend hommage en même temps aux assurés qui, malgré des circonstances défavorables, ont eu le courage de continuer leur confiance en la sécurité de l'assurance-vie. Le point saillant de ce rapport se trouve dans le fait que l'actif a excédé trois milliards trois cent millions de dollars, étant plus fort que celui de toute autre institution financière au monde.

On se rendra compte des garanties croissantes dont s'appuie chaque police de la Metropolitan à la lecture du rapport, lequel démontre que durant chaque jour de l'année 1930, la somme de $988,323 est venue s'ajouter à l'actif. Un fait significatif et qui est



HENRY E. NORTH,

Troisième Vice-Président et Gérant au Canada, qui fait rapport que l'actif de la Metropolitan Life est de plus de trois billions de dollars.

au bénéfice des assurés, se voit dans la déclaration des dividendes qui seront payés aux assurés en 1931, soit $94,625,473, une augmentation de douze millions de dollars sur la somme payée l'an dernier; c'est là la somme la plus considérable de dividendes qui ait jamais été déclarée par une compagnie d'assurances sur la vie. Le total des assurances en vigueur à la fin de l'année était de $18,810,966,384 pour quarante cinq millions de polices près. Cette somme se divisait ainsi: assurance Ordinaire, $9,286,568,051; assurance Industrielle, $6,821,768,687; assurance Collective, $2,702,629,646. La production totale en 1930 a excédé trois milliards trois cent millions de dollars, soit un chiffre qui a éclipsé le total de l'assurance contractée durant l'année prospère de 1928, et qui n'a été que de deux pour cent du chiffre sans précédent de production de 1929. Au Canada, à la fin de l'année 1930, il y avait deux millions huit cent mille polices en vigueur représentant la somme de près d'un milliard de dollars, dont cinq cent trente-trois millions de dollars en assurances Ordinaires. Les assurances émises, rétablies et augmentées au Canada, durant l'année 1930, ont dépassé le chiffre de cent quatre-vingt-seize millions de dollars. Les paiements aux assurés canadiens durant l'année ont excédé la somme de dix-huit millions cinq cent mille dollars. Selon la coutume suivie par la compagnie, les recettes en primes encaissées au Canada durant l'année 1930 ont été versées ou placées au Canada. Les placements de la Metropolitan Life Insurance Company au Canada sont actuellement de deux cent dix millions de dollars, soit une augmentation de vingt et un millions de dollars pour l'exercice. Ces placements sont principalement en obligations émises et garanties par les gouvernements du Dominion et des provinces, et par des municipalités, ainsi qu'en premières hypothèques et en avances aux assurés canadiens. La moyenne quotidienne des opérations de la Metropolitan durant l'année est intéressante à noter, ainsi que le fait remarquer M. Henry E. North, troisième vice-président et gérant au Canada. La moyenne des sinistres réglés a été de 2,144 par jour, alors que 19,630 polices-vie par jour étaient émises et rétablies. D'autres chiffres donnent la somme de $10,907,716 par jour en assurances-vie émises, rétablies et augmentées; $2,003,529 par jour, en versements aux assurés et en accroissement de la réserve, et une augmentation quotidienne de $988,323 dans l'actif.

Poursuivant les activités de la Metropolitan en hygiène sociale, lesquelles ont été une large contribution pour l'amélioration de la santé publique au Canada et aux Etats-Unis, la division du Service Social rapporte que 377,782 visites gratuites ont été faites par les gardes-malades, chez des assurés de la classe industrielle au Canada, dont 60% pour des cas de maternité. Tout près de 4,000,000 de livrets traitant de la santé ont été distribués au Canada, ce qui porte le nombre de ces livrets distribués jusqu'ici à 32,000,000. De concert avec les services de santé des gouvernements et des municipalités, la Metropolitan a pris part à cinquante-trois croisades sanitaires au Canada durant l'année. Par l'entremise de son "Service Bureau" pour les assurés, ses spécialistes dans différentes branches de gestion ont contribué avec des hommes d'affaires au Canada, à résoudre des questions de production, de distribution, de relations industrielles, de santé industrielle, de prévention des accidents, de comptabilité et de finance. Durant l'année, on a distribué plus de 6,700 rapports sur ses questions d'affaires ou des questions économiques.

ECHOS D'EUROPE

Entente navale entre la France, l'Angleterre et l'Italie

Paris. — M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, et M. Charles Dumont, ministre de la marine, ont annoncé que la Grande-Bretagne et la France ont conclu en principe une entente navale, conditionnée par la ratification de l'Italie. Celle-ci l'a approuvée quelques jours plus tard.

Les armements français

Paris. — M. Bouilloux Lafont, rapporteur de la Chambre des députés sur le budget militaire, a dit que l'incertitude de la situation empêche toute diminution des sommes affectées cette année aux armements français.

La France, a-t-il expliqué, a déjà diminué de moitié ses forces actives et de 16 pour cent le budget de ses travaux de défense, tandis que les Etats-Unis ont augmenté de 80 pour cent leurs dépenses militaires et que le Japon a augmenté les siennes de 48 pour cent. Nous ne pouvons pas nous désarmer davantage avant une garantie internationale de sécurité.

Manifestation à la Chambre française

Paris. — Une manifestation communiste extrêmement violente a interrompu les délibérations de la Chambre des députés, tandis que le ministre du travail, Adolphe Landry, parlait pour défendre le subside ministériel de 25,000,000 de francs aux chômeurs. Dix jeunes communistes dans les galeries laissèrent tomber des milliers de tracts sur la tête des députés et clamèrent leurs protestations contre cet octroi de 25 millions de francs. Ils chantèrent l'Internationale et créèrent du désordre; six d'entre eux furent arrêtés, après une bataille de 20 minutes avec les gardes.

Les communistes avaient demandé un subside de 200,000,000 de francs.

Un service aérien Alger-Madagascar

Paris. — Le gouvernement français a décidé d'inaugurer un service aérien régulier entre Alger et Madagascar, et a demandé au ministre de l'air de préparer un projet en conséquence.

Le "premier aviateur du monde"

Paris. — Le comité des récompenses de la ligue mondiale des aviateurs a désigné Dieudonné Coste comme "premier aviateur du monde", et a accordé à Mlle Amy Johnson, qui a volé de Londres en Australie, la plus haute récompense pour aviatrices.

Les fiançailles du comte de Paris

Bruxelles. — On annonce les fiançailles du comte de Paris, fils unique du duc de Guise, prétendant au trône de France, avec la princesse Isabelle d'Orléans-Bragance, née en 1911, fille du prince Louis-Philippe d'Orléans-Bragance, prétendant au trône du Brésil jusqu'à sa renonciation en 1908.

Le travail forcé des enfants en Russie

Le "Times" publie un nouveau témoignage sur les travaux forcés en U.R.S.S. Le commandant Bellairs, M.P., avait demandé à M. MacDonald de faire une enquête sur le travail forcé en Russie. M. MacDonald répondit qu'il envisageait cette démarche comme une tentative de provoquer un incident politique. Or, le commandant Bellairs vient de recevoir d'un officier de la marine marchande anglaise la lettre suivante:

"J'ai été au cours des deux dernières années le commandant en second d'un vapeur britannique et j'ai effectué, au cours de cette période, quatre croisières en Russie soviétique: deux à Kem et deux à Arkangel. Chaque fois, les travailleurs qui chargeaient le bois sur le bateau étaient conduits sous escorte armée de carabines, baïonnettes au canon; cette escorte restait sur le bateau pendant toute la durée des travaux de chargement qui allaient de six heures du matin à six heures du soir. Pendant tout ce temps la seule chose que les prisonniers mangeaient était un morceau de pain noir. Si ce n'est pas là des travaux forcés, comme l'affirme M. MacDonald, je voudrais bien savoir ce que c'est."

La politique du pouvoir soviétique, en ce qui concerne l'introduction générale du travail forcé, vise dès maintenant non seulement les adultes, mais aussi les enfants. On en trouve la preuve dans un récent numéro du journal officiel la "Pravda du Komsomol" (du 10 janvier 1931).

D'après ce journal, le bureau central de la section infantile du comité central des "Jeunesses communistes" et le commissariat de l'instruction publique viennent de conclure un contrat avec le commissariat de l'agriculture et la direction des exploitations agricoles collectives, obligeant tous les jeunes pionniers, tous les écoliers et tous les enfants des travailleurs, soit 14 millions d'enfants, d'effectuer d'importants travaux agricoles pour le compte des institutions officielles indiquées.

Pour toute récompense, les enfants reçoivent la promesse d'obtenir "une meilleure éducation communiste" (sic!). Le projet du contrat prévoyait l'obligation de nourrir les enfants astreints à ces travaux; cette obligation a été rayée du texte définitif. Le contrat a une durée d'une année. Inutile de dire que les enfants qui en sont l'objet ne sont pas consultés.

("Times", Londres, 13 janvier 1931; "Komsomolskaya Pravda", 10 janvier 1931.)

La vie, le malheur, la pauvreté, sont des champs de bataille qui ont leurs héros; héros obscurs plus grands parfois que les héros illustres. — Victor Hugo.

VOLUME XVIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 4 MARS 1931 — NUMERO 40

La presse ne peut être combattue que par elle-même et neutralisée que par sa multitude.

Louis VEUILLOT.

LA LIBERTÉ

Un drapeau qu'on cache dans sa sacoche, ce n'est pas un drapeau, c'est un mouchoir.

Emile de GIRARDIN.

LA LUTTE AUTOUR DE L'ECOLE

Le danger de la municipalisation scolaire au Manitoba — La suppression de l'enseignement du français et des écoles séparées en Saskatchewan

La convention des commissaires d'école est un excellent baromètre pour mesurer la force des divers courants qui agitent l'opinion, le progrès ou le recul de certains projets de réforme, le danger plus ou moins proche d'éventualités que nous avons de bonnes raisons de craindre.

Depuis plusieurs années, la tendance en matière scolaire est à la centralisation. Nous voulons dire que les autorités officielles et certains meneurs travaillent activement dans ce sens, car le peuple n'a pas encore donné son adhésion au mouvement. On s'efforce de discréditer le système des petits districts — qui ne répondrait plus, assure-t-on, aux besoins actuels — pour y substituer de grands arrondissements qui embrasseraient toute une municipalité. D'autres vont plus loin et rêvent d'un district scolaire unique pour toute la province — autrement dit, d'une imposition provinciale pour les fins scolaires.

Ces divers projets ont été repoussés par les délégués des commissaires d'école réunis en convention, au cours des dernières années; mais on ne les maintient pas moins avec persistance devant les esprits et ils gagnent peu à peu du terrain. La semaine dernière, l'honorable R.-A. Hoey, ministre de l'instruction publique, a posé un acte sérieux et inattendu en faveur de la municipalisation. Il a déclaré que le gouvernement était prêt à augmenter l'octroi aux districts scolaires qui adopteraient de plus grandes unités d'administration, ajoutant que ce serait un moyen de faire accepter de force une réforme qui ne peut s'accomplir autrement et de mettre fin à un régime *archaïque*.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un ministre de l'instruction publique du Manitoba se prononce d'une façon aussi catégorique sur la question. Il ne s'agit point, pourtant, d'un problème si simple que cela, dont la solution dans le sens préconisé par M. Hoey existe déjà ailleurs. L'Ontario et l'Alberta ont cru devoir la repousser. Leurs raisons d'en agir ainsi étaient bonnes sans doute, tout autant que peuvent l'être celles de la population de notre province.

* * *

Il serait superflu de faire ici le procès de la municipalisation scolaire; tous comprennent le danger qu'elle représente pour nous. La prime dont elle est l'enjeu va constituer un appât auquel on résistera difficilement dans certains milieux, surtout par un temps de crise financière. C'est probablement un souci d'argent aussi qui entraine dans cette voie le gouvernement, désireux de faire disparaitre de petites écoles peu fréquentées et partant trop coûteuses; mais n'y aurait-il pas moyen d'en arriver là par simple mesure administrative, sans songer à bouleverser de fond en comble toute notre organisation scolaire?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous attendre à un assaut renouvelé contre le système actuel. Un homme averti en vaut deux... Nos commissaires d'écoles, nos officiers des cercles paroissiaux doivent avoir l'oeil ouvert sur ce qui se passe dans leur entourage immédiat. Qu'ils ne tardent pas à entrer en communication avec l'exécutif de l'*Association d'Education* dès que le besoin d'un conseil se fait sentir. Il nous faut plus que jamais présenter un front uni devant le danger qui nous menace.

* * *

La Saskatchewan a eu, elle aussi, sa convention de commissaires d'écoles et les nouvelles qui nous viennent de ce côté sont rien moins que rassurantes. Le premier ministre Anderson y a annoncé qu'il présentera, au cours de la session actuelle, un amendement à la loi scolaire abolissant l'usage du français dans les écoles publiques. C'était le résultat attendu de la fameuse enquête dans les écoles où notre langue est enseignée. Cependant, pas plus tard que l'an dernier, M. Anderson jurait ses grands dieux qu'il n'en voulait pas à la population de langue française — la plus durement frappée par ses premières mesures — et qu'il ne toucherait pas à la loi qui autorise l'enseignement du français. Cette promesse solennelle va être violée sans aucun scrupule, en invoquant la raison supérieure de la pédagogie et de l'intérêt bien compris des petits Canadiens français!

Dès son arrivée au pouvoir, il y a dix-huit mois, M. Anderson a supprimé l'échange des diplômes entre la province de Québec et la Saskatchewan, fermant ainsi la porte aux institutrices de là-bas dont on avait un pressant besoin. Il a défendu que l'enseignement religieux dans les écoles publiques soit donné en une langue autre que l'anglais. Il a proscrit des mêmes écoles le crucifix et le port du costume religieux. Il a interdit l'usage du français dans les délibérations des commissions scolaires. En décrétant maintenant l'abolition de l'enseignement du français, M. Anderson est conséquent avec lui-même: il poursuit son programme logique et se flatte de travailler ainsi à l'unité nationale des habitants de la Saskatchewan! Le plus étonnant, c'est qu'il est peut-être de bonne foi...

* * *

Quant à ce qui lui reste à accomplir pour parachever son oeuvre, la convention des commissaires d'école de la province voisine se charge de nous le faire savoir par quelques-unes de ses résolutions qui demandent: la suppression des écoles séparées, la suppression des deux membres catholiques du conseil de l'instruction publique, la suppression de la demi-heure d'enseignement religieux à l'école.

Il est à présumer que ce petit programme en trois articles sera expédié dans le minimum de temps, et M. Anderson passera à l'histoire comme l'un des plus grands hommes d'Etat sous la bannière de l'Ordre loyal d'Orange. Mais l'humanité se montre souvent ingrate; il n'est pas sûr que ces éminents services soient appréciés à leur valeur, même chez ses propres amis politiques. Un bon nombre ont la faiblesse de croire que les gouvernements ont mieux à faire, à l'heure actuelle, que de brimer les catholiques et les Canadiens français et que ce n'est pas cela qui aidera le pays à sortir de la crise où il se débat.

Donatien FREMONT.

LA VITALITÉ NATIONALE

Ce qu'a accompli l'esprit national au Manitoba — Ce qu'il nous reste à faire pour conquérir l'argent et la culture intellectuelle

Voici le texte de la causerie faite devant la convention des Commissaires d'école des Canadiens français du Manitoba par M. Jean Martin, de Saint-Claude:

Invité par l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba à vous adresser la parole, au cours de cette convention, j'ai décidé immédiatement de vous parler de la vitalité nationale. A qui convient-il mieux de parler d'esprit, de vitalité nationale qu'à vous, Messieurs, vous qui avez accepté le mandat d'assurer une éducation nationale à ces petits Canadiens français que la Providence destine à jouer un rôle prépondérant dans l'histoire de la province du Manitoba?

Je voudrais essayer, ce soir, de vous ouvrir quelques horizons nouveaux et d'orienter ainsi votre besoin d'agir pour le bien de nos enfants et pour l'avenir de la race. Si j'y réussis, j'aurai largement rempli ma tâche.

Qu'est-ce que l'esprit national?

Et d'abord comment définir l'esprit national? L'esprit national est cette disposition, cette mentalité chez les individus d'une même race, qui fait qu'aucun d'eux ne perd de vue les intérêts généraux de la collectivité et que tous sont prêts toujours à consentir tout sacrifice légitime capable de bénéficier au progrès de la nation.

L'esprit national, si difficile à maintenir chez les peuples arrivés à leur plein développement, germe, se développe et fructifie naturellement chez les minorités persécutées.

Aussi l'esprit national n'est-il plus à créer chez les Canadiens français du Manitoba. Il a été créé au cours des ans par les diverses violations de nos droits auxquelles s'est livrée une majorité fanatisée. Il a été créé et développé à chaque atteinte portée par elle à notre religion et à notre langue:

Quand l'on a interdit ou rendu impossible notre système d'écoles séparées;

Quand on a refusé à la langue française son rôle officiel dans la législature et dans les tribunaux;

Et surtout, messieurs, quand, par une suprême aberration, nous, les fils des découvreurs et des pionniers de cette province, on a cru pouvoir nous assimiler aux Chinois du dernier bateau et supprimer nos écoles bilingues.

Ce qu'il a fait au Manitoba

A chacun de ces coups nous nous sommes rapprochés davantage, nous avons mieux fait corps, nous avons pris le sens national! Et c'est ce sens, cet esprit national qui nous a fait rejeter nos divisions politiques pour nous ranger autour de nos chefs religieux et laïques. Cet abandon de la partisannerie politique a constitué à lui seul pour notre race un pas de géant dans sa marche vers la liberté et lui a assuré l'estime et l'admiration de ses ennemis mêmes.

C'est encore l'esprit national qui a inspiré et réalisé l'organisation admirable et trop peu comprise qu'est l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba.

C'est cet esprit qui vous dicte chaque année les sacrifices pécuniaires grâce auxquels l'association maintient le corps des institutrices bilingues au niveau des exigences nouvelles.

C'est cet esprit qui a fait concevoir les cours de pédagogie, la visite des écoles et le concours annuel de français.

C'est lui qui fait naitre tant d'oeuvres que je ne saurais citer toutes, mais dont il nous faut savoir admirer le dévouement et le prosélytisme.

C'est à se demander parfois si Norris et consorts ne nous ont point plutôt rendu service!

Ce qui reste à faire

Mais, messieurs, si, en jetant un coup d'oeil rétrospectif sur les quinze années que nous venons de vivre, nous avons droit à une légitime fierté, pouvons-nous considérer notre labeur comme achevé? Devons-nous attendre de nouvelles attaques pour nous ceinturer les reins et nous consacrer plus complètement au développement de nos institutions actuelles, à l'étude et à l'établissement d'institutions nouvelles? Nous sommes, vous le savez, une bien faible minorité et nous le serons longtemps. La revanche des berceaux est chose bien lente, surtout avec les méthodes d'immigration que devisent nos adversaires!

Comment nous, les Canadiens français, aurons-nous jamais une influence réelle dans cette province? Que nous dictera maintenant cet esprit national si fécond pour que nous puissions un jour voir nos droits de catholiques et de français respectés et officiellement rétablis par la loi dans cette province, province qui est notre héritage, notre patrie?

La religion mise à part, les forces légitimes qui contrôlent les sociétés se ramènent à deux: l'argent et la culture intellectuelle. Nous avons la force religieuse, avons-nous la puissance économique et l'influence intellectuelle? Ne devrions-nous pas assurer à nos enfants, par tous moyens en notre pouvoir, l'argent et les situations qui le procurent en même temps que la culture intellectuelle la plus large?

L'Eglise catholique ne condamne ni la richesse ni la culture profane. Elle en condamne le mauvais emploi, elle redoute pour les âmes les tentations qu'elles comportent, mais elle en bénit le bon usage. Eléments nécessaires du progrès et de la civilisation, la richesse matérielle et la culture intellectuelle sont pratiquement indispensables à la minorité canadienne-française, en raison directe de l'influence et de la prépondérance considérable qu'elles lui assureront dans ce pays. Elles lui assureront la force dynamique, seul remède connu à la faiblesse numérique.

Parlons d'abord de l'argent et des situations qui le procurent.

Voies nouvelles pour les jeunes

Nous devons tout d'abord nous assurer de la terre, que ceci soit bien convenu; mais pouvons-nous nous satisfaire d'être exclusivement une race de terriens, de bûcherons, d'hommes de peine? A ceux de nos enfants que la terre n'attire pas, ne réclame pas, n'allons-nous pas essayer d'ouvrir des voies nouvelles? Ne serait-ce pas l'oeuvre nationale nécessaire d'aujourd'hui, d'éveiller et d'aider les vocations de nos jeunes gens pour les laboratoires, l'éducation universitaire, pour la finance, l'administration et toutes les spécialités rémunératrices qu'exigent les temps nouveaux? Ne pourrions-nous créer un bureau d'information, avec conférenciers, et une colonne dans notre journal la **Liberté**, de façon à ce que notre population soit informée des voies à suivre, des buts à atteindre?

Un exemple: Nous lisons dans la **Liberté** de la semaine dernière que Sir Henry Thornton, désireux d'avoir avec lui plus de jeunes Canadiens français de formation universitaire, a fait aux autorités de Montréal la proposition qu'on lui désigne un certain nombre de jeunes Canadiens français désireux de faire leur marque dans le domaine des transports, et il leur fournira l'occasion de faire un apprentissage qui les prépare à occuper des postes de confiance dans l'exploitation et l'administration du réseau. Voilà, messieurs, une offre concrète, qui est bonne pour nous du Manitoba aussi, puisque le C.N.R. opère aussi dans notre province. Plus d'un de nos enfants peut-être verrait là le couronnement de son rêve; mais où connaitra-t-il la voie à suivre, les études préalables à faire, les démarches nécessaires? Qui donc l'y aidera?

Nous sommes arrivés, messieurs, à un tournant important de l'histoire du Manitoba. En ces cinq dernières années le nord de la province s'est révélé excessivement riche en minerais de toutes sortes: nickel, cuivre, zinc, argent et or. De plus, au cours de l'année 1930, le gouvernement fédéral a remis à la province ses ressources naturelles: terres, forêts, pouvoirs d'eau. Richesses phénoménales! Un champ immense est ouvert aux initiatives et aux ambitions. Des capitaux énormes sont requis, d'innombrables géologistes, ingénieurs électriciens, chimistes, seront nécessaires pour la mise en exploitation et le transport de toutes ces richesses. Allons-nous nous croiser les bras et laisser les autres races s'emparer de toute cette puissance?

N'allons-nous pas plutôt essayer de mettre sur pied une organisation qui éveillera les vocations, les dirigera et procurera à nos jeunes gens l'instruction nécessaire, à des taux réduits, de façon à leur rendre accessibles dans le moindre temps possible les situations prépondérantes qui s'offrent à leurs ambitions? Aurons-nous, malgré les difficultés de la crise financière actuelle, une foi suffisante en la vocation de notre race, pour étudier sans retard les moyens pratiques de lui procurer sa large part de ses richesses. Le temps presse, n'attendons pas qu'il soit trop tard! Les Juifs, déjà, pressent un grand nombre de leurs enfants dans la filière universitaire. On escompte pour 1931 rien qu'à Flin Flon une production quotidienne de $6,000 d'or, de $3,000 d'argent, sans compter 120 tonnes de zinc et 60 tonnes de cuivre. Et cette mine qu'on estime ne pas contenir moins de 200 millions de piastres de minerais a des rivales en pleine activité comme la Sherritt-Gordon, la Mandy et bien d'autres. Quel rôle jouerons-nous dans tout cela?

Je vous l'ai déjà dit, ces richesses ne sauraient être recherchées comme une fin en elles-mêmes, car elles seraient alors un danger; mais je tiens à vous le dire aussi: de ces richesses mêmes dépendent dans une large mesure le succès et la force de toutes nos institutions. Vous me comprendrez mieux, vous, messieurs de l'Association d'Education, qui venez d'additionner les produits de la perception 1930, et qui, déjà, devez refuser des prêts à de jeunes candidats instituteurs et institutrices, vous qui, en 13 années, n'avez pu obtenir d'une population de plus de 40,000 âmes, que $42,000, soit environ 8 sous par tête par an. Pourquoi? Parce qu'un peuple pauvre ne saura jamais contribuer!

Notre culture intellectuelle

Considérons, maintenant, la seconde force contrôlante des sociétés, la culture intellectuelle. Quelle culture intellectuelle notre minorité manitobaine, dans son ensemble, reçoit-elle? Quel intérêt la masse marque-t-elle à l'endroit de l'éducation et de l'instruction de ses enfants? Si nous avons une élite intellectuelle, quelle place tient-elle dans les lettres, les arts, les sciences, la philosophie? Si elle en tient une, n'est-elle pas trop restreinte, trop minime? C'est un examen de conscience national que je vous propose et c'est bien le moment, je crois, dans ces assises nationales annuelles. L'examen de conscience n'est-il pas, Monseigneur, la clef du perfectionnement?

Vous avouerez d'abord facilement que pour un très grand nombre, une fois les obligations d'une journée de travail accomplies, ce n'est pas dans les livres qu'ils vont chercher le repos et le plaisir. Ils ignorent ou méprisent la valeur de l'instruction. De là à refuser cette instruction à leurs enfants, il n'y a qu'un pas et la conséquence est qu'un trop grand nombre de nos enfants quittent l'école aux grades V et VI, quelquefois même avant. Ayons donc l'esprit de sacrifice suffisant, l'esprit national requis pour ne pas priver nos enfants des joies, des avantages, que procurent la connaissance, l'instruction. Ce n'est pas dans les bas grades qu'un enfant trouve sa vocation. Peut-être, en le retirant trop tôt de l'école, l'avez-vous voué à être toute sa vie un gagne-petit, alors qu'un plus long séjour l'aurait conduit à des situations d'avenir. Vous auriez ainsi manqué d'esprit national et trahi les intérêts de votre race, en même temps que les vôtres.

Oeuvres postscolaires

Quand nos enfants sont sortis de l'école primaire, quelle chance leur reste-t-il de maintenir, de développer, d'affiner leur culture? Leur a-t-on donné le goût de la lecture, le goût de l'étude, l'ambition d'en apprendre davantage? Il me semble qu'à moins de cela, les maitres d'école n'auraient point compris, rempli leur rôle, parce que l'école ne nous donne pas toute l'éducation, mais seulement un heureux, un généreux début. Il faut donc à nos enfants des oeuvres postscolaires. Or, je vous le demande, dans combien de villages trouve-t-on une bibliothèque paroissiale? Combien de paroisses ont un cercle de jeunesse catholique canadienne-française? Combien de cercles d'études comprend la Fédération manitobaine de l'A. C. J. C.? Il n'y a donc plus d'apôtres parmi nous! Quels préjugés odieux ferment la porte à ces institutions d'intérêt national? Combien de prêtres s'efforcent à distinguer dans leurs paroisses ceux des jeunes que leur tempéramment et leur intelligeace précoces désignent à la culture classique ou moderne, ou même au sacerdoce, pour leur consacrer leurs heures de loisir et leur besoin d'apostolat? Combien de nos enfants entrent à l'Université, et s'il en est, quels liens a-t-on cherché à établir entre eux pour maintenir leur mentalité catholique et française? Nous avons un collège affilié à l'Université, est-il vrai, messieurs, qu'il ne saurait avoir de l'avenir une perspective bien riante? Est-ce chez nos jeunes ou chez les parents que manque l'ambition, la fierté nationale?

Littérature française manitobaine

Si, dans l'avenir, on parle de la minorité française du Manitoba, ce ne sera point à cause de la richesse qu'elle aura acquise; non, ce sera à cause des savants, des musiciens, des artistes, littérateurs, poètes, philosophes, historiens, romanciers qui seront sortis de nos rangs. Ne pourrions-nous songer à organiser un concours annuel pour encourager, sinon au moins susciter une littérature française manitobaine? Oh! je vous en prie, établissons et multiplions les foyers de culture intellectuelle, afin que notre race, comme prise en leur réseau, s'élève, s'affine et donne, sous le signe de la croix, le spectacle d'une vitalité nationale puissante.

Maintenant, allez-vous me dire, tout cela est bien beau. Vous avez, comme l'allouette française, monté bien haut, bien haut, planant dans la lumière et le ciel bleu; mais il faut en redescendre et constater que, vraiment, tout cela n'est pas facile à mettre en pratique.

M. Edouard Montpetit disait un jour à un de ses auditoires de Montréal: "La nation se forme, comme l'individu, sur des idées générales mises au service de la collectivité." Or, tel a été, ce soir, mon unique but: mettre au service de notre minorité quelques idées génératrices d'action, et je termine par une autre belle citation de M. Montpetit: "Nous avons accepté de demeurer français. Reconnaissons que c'est porter un grand nom et une lourde responsabilité. Dirigeons avec lucidité nos activités vers tous les domaines: littérature, art, science, industrie, commerce, pour former d'abord et surtout des compétences, sachant bien que le succès des nôtres sera en définitive celui du Canada tout entier et la seule revanche vraiment digne de nous."

La conférence des provinces aura lieu le 7 avril

Ottawa. — Le 7 avril a été choisi comme date de l'ouverture de la conférence entre les représentants du Dominion et des provinces au sujet de la constitution par le premier ministre, l'hon. R.-B. Bennett. L'on profitera ainsi du congé de Pâques pour tenir les séances.

Les gouvernements de toutes les provinces sont invités à cette conférence pour y étudier des changements dans la constitution recommandés par le comité constitutionnel impérial qui s'est réuni à Londres en 1929, comme résultat de la conférence impériale de 1926. Les modifications constitutionnelles sur lesquelles l'on s'est entendu à la dernière conférence impériale de 1930 seront aussi soumises à l'approbation des provinces.

A la conférence sur la constitution qui va avoir lieu à Ottawa, les provinces auront l'occasion de donner ou de refuser leur approbation aux changements proposés, ou de coopérer avec le gouvernement fédéral et les unes avec les autres dans la rédaction de quelque base satisfaisante pour tous pour mettre à exécution les changements.

Le vice-roi arriverait vers le 3 avril

Ottawa. — On s'attend à ce que le gouverneur général du Canada arrive au pays vers le 3 avril. M. Mulvey s'occupe actuellement des préparatifs. On organisera un train spécial devant transporter les ministres, le juges de la Cour Suprême et les hauts dignitaires.

On ne sait pas encore exactement dans quel port le gouverneur débarquera. On croit toutefois que ce sera à Halifax, comme on l'a annoncé précédemment.

Apostolat de la Prière et Ligue du Sacré-Coeur

Intention générale bénie par le Saint-Père pour le mois de mars: l'action catholique.

Saint Augustin, dans la "Cité de Dieu", salue tous les fidèles du titre "d'associés au ministère sacerdotal". Quand donc Pie XI sollicitait, dans son encyclique "Ubi arcano", le concours actif des laïques aux oeuvres d'apostolat, il ne parlait pas un langage inconnu de l'Eglise. On sait par l'histoire, notamment par les épitres de saint Paul, que les Apôtres associèrent à leurs travaux d'évangélisation de nombreux "collaborateurs", hommes et femmes, simples laïques, "dont les noms sont dans le livre de vie" (Phil. IV, 3). Plus tard, une fois l'Eglise bien établie, le clergé a pu se dispenser plus facilement de l'aide active des fidèles dans l'oeuvre du ministère pastoral proprement dit. Jamais toutefois on n'a cessé d'enseigner que tout chrétien, en vertu de son baptême, — "sacerdoce du laïc" (S. Jérôme) — se doit d'être dans le monde un "témoin du Christ", de tenir haut le flambeau de sa foi et de faire rayonner le feu de sa charité. Toujours l'Eglise s'est glorifiée de posséder en son sein une phalange de ces laïques dont le zèle a souvent rivalisé avec celui du prêtre. A l'heure présente, les besoins de l'Eglise deviennent tels, que le Pape a jugé à propos de stimuler en nous tous un renouveau de cet esprit d'apostolat qui caractérisait les premiers chrétiens. Il proclame que la collaboration des laïques à l'oeuvre pastorale est devenue absolument indispensable. Chacun, selon son rang, ses capacités, ses moyens, doit se dévouer, sous la direction et sous l'impulsion des prêtres et des évêques, à ce que l'on appelle "l'action catholique", ce qui veut dire, à l'apostolat religieux et social.

Intention missionnaire: les régions scandinaves.

Alliance Française

Paris, Lourdes, Rome

C'est un fort agréable et fort instructif voyage que les membres de l'Alliance Française ont fait, l'autre soir, en compagnie du R. P. Bourque, S.J. On ne pouvait choisir un cicerone plus érudit et plus aimable pour nous faire visiter Paris, Lourdes et Rome. Beaucoup ont traversé ces villes ou y ont même fait de longs séjours, mais rares sont ceux en mesure d'en parler comme en a parlé le distingué Jésuite.

C'est au point de vue de l'art surtout qu'il s'est placé pour nous décrire ses impressions. Les monuments remarquables, les richesses des musées et des églises, les sites pittoresques ont retenu principalement son attention; mais il n'a point négligé, on le devine, de souligner la vie spirituelle intense qui se dégage de Lourdes et de Rome.

Par le Métropolitain, cet incomparable mode de locomotion rapide, nous débouchons sur la place de la Concorde, l'une des plus belles du monde, d'où la vue s'étend sur l'église de la Madeleine, le Musée du Louvre et le Jardin des Tuileries, le Palais Bourbon et l'Arc de triomphe de l'Etoile. Suit la visite au Grand Opéra, aux Invalides, au Panthéon, où l'on admire les superbes peintures décoratives de Puvis de Chavannes. En dernier lieu, pèlerinage à la butte Montmartre et à l'immense basilique du Sacré-Coeur, d'une incroyable richesse. Quelques phrases très simples du conférencier suffisent à donner la physionomie artistique et l'atmosphère caractéristique de chacun de ces monuments.

Lourdes, c'est le grand centre de vie spirituelle, la ville des miracles. Bien que ce ne fût pas dans la grande saison des pèlerinages qu'y vint le R. P. Bourque, il y avait néanmoins 60,000 personnes, dont 1,500 malades, venus de toutes les parties du monde. Cette petite ville de 9,000 habitants reçoit chaque année un million de visiteurs et aucun corps de police n'est nécessaire pour maintenir l'ordre parmi ces foules immenses. Le conférencier décrit l'émouvante procession des malades et la pittoresque procession aux flambeaux. Il cite quelques extraits fort curieux d'un petit livre dans lequel un Anglais non catholique raconte des miracles dont il a été témoin.

A Rome, nous retrouvons d'abord les vestiges de la cité antique: le Colisée, le Panthéon, le Forum; mais c'est la Rome chrétienne des premiers siècles, avec ses Catacombes où nous suivons notre cicerone, qui est surtout intéressante. La Rome moderne, dont le centre seulement a conservé son cachet antique, est une grande ville ordinaire de 500,000 habitants.

La Cité Vaticane a une superficie de 160 acres — la grandeur d'un homestead de l'Ouest canadien. Elle possède la plus belle église et la plus belle place du monde, d'immenses jardins, un observatoire, un poste de radio, un musée où se trouvent la plus belle statue du monde, l'Apollon du Belvédère, et des peintures tout à fait remarquables de Raphaël. Le conférencier termine en racontant sa visite au Pape et rapporte comment Sa Sainteté lui demanda, en français, des nouvelles du cardinal Rouleau, qui venait alors d'avoir son accident d'automobile.

Une causerie de ce genre est de celles dont on ne peut donner sur le papier qu'une idée très imparfaite. Disons du moins qu'elle fut extrêmement goûtée. Le professeur Osborne, qui présidait, remercia vivement le R. P. Bourque et loua hautement l'art avec lequel il avait fait un tableau si vivant des trois villes.

Mlle Feely se fit applaudir au piano dans une étude de Chopin et dans "Fireflies".

Une innovation heureuse: pour répondre au désir du président, le "God Save the King" fut chanté dans la version française.

On vient de former un comité spécial de dames qui s'emploiera à développer le côté social dans les activités de l'Alliance.

La prochaine soirée de l'Alliance Française consistera dans une séance artistique donnée par le Cercle Molière, le vendredi 20 mars.

FANTASIO.

Un beau succès de librairie

"L'Art d'être heureuse", par Annette Saint-Amant (Mme Donatien Frémont), a été l'un des beaux succès de librairie au Canada dans ces dernières années. La nouvelle édition, qui vient de paraître, est en train de s'enlever avec la même rapidité que la première. Un beau volume de [illegible] pages, en vente aux bureaux de la Liberté et chez les libraires, $1.[illegible] franco.

L'A.C.J.C. au Manitoba

Organe de l'Union régionale de Saint-Boniface
Piété — Etude — Action
Directeur: RAYMOND BERNIER

UNE HABITUDE A PRENDRE

Depuis le congrès de Saint-Hyacinthe, le Comité central a consacré particulièrement le mois de février à l'étude de l'épargne. C'est tout à l'honneur de l'A. C. J. C. d'avoir lancé ce mouvement si nécessaire à un peuple qui veut vivre et progresser, ou au jeune homme qui veut affronter l'avenir avec espérance.

L'épargne est l'action par laquelle l'homme restreint sa jouissance et met en réserve une partie des fruits de son travail. Cette action si méritoire qu'est l'épargne n'est pas facile au début. Elle consiste surtout à savoir se priver, à déblayer le superflu du nécessaire en vue de parer aux éventualités de l'avenir. Enfin, épargner, c'est établir un équilibre dans sa façon de vivre.

Cependant, il n'y a pas que l'argent qui mérite d'être économisé, il y a aussi le temps. Pour un jeune homme, il est précieux, il vaut aussi de l'argent. En réalité, les heures consacrées à l'acquisition du savoir représentent une valeur, une richesse; elles forment une réserve pour l'avenir, qui amorce le succès et produit les carrières fructueuses.

Mais comment épargner? Il y a deux moyens entre plusieurs: l'assurance et le budget personnel. L'assurance a l'avantage précieux de contraindre à économiser pour payer la prime quand elle est due. L'expérience semble prouver que pour les jeunes gens surtout, c'est un des rares moyens pratiques d'épargner. Le budget personnel est à la base de toute économie. En effet, ce n'est que par une comptabilité, où sont inscrites les dépenses de chaque jour qu'il sera possible de connaître, à la fin du mois ou d'une période déterminée, les dépenses qu'il faut supprimer ou modifier.

En somme, l'épargne est d'abord un effort de volonté. Le temps est propice aux bonnes résolutions, puisque c'est le carême. Soyons donc généreux pour nous-mêmes; habituons-nous à épargner.

Yves RAYBERT.

N'ABDIQUONS JAMAIS

Si nous voulons du français au Canada, c'est à nous d'en mettre; nous le demanderions en vain à la masse de nos concitoyens de langue anglaise. Qu'on le remarque bien, nous n'entendons nullement prêcher ici l'exclusivisme et l'étroitesse; nous demandons simplement aux nôtres de se tenir debout, de garder partout une attitude conforme à leur titre de citoyens canadiens. Remisons les grandes déclarations sur la beauté du patriotisme, si nous n'avons pas le courage, chaque fois que l'occasion s'en présente, de nous montrer patriotes agissants. Soyons des hommes de principes, oui, mais aussi d'action; l'action ferme et logique jusque dans le détail nous sauvera.

Mgr BELIVEAU.

Les véritables mortifications sont celles qui ne sont point connues; la vanité rend les autres faciles.

LA ROCHEFOUCAULD.

Soyons des hommes et, de grâce, comptez-vous pour quelque chose; sachez vouloir et vouloir sérieusement. Ce n'est pas d'orgueil qu'il s'agit, mais de dignité.

LACORDAIRE.

Il semble bien que la lutte soit "une loi du monde": aucun triomphe n'est pacifique.

Ferdinand BRUNETIERE.

La saison quadragésimale

Il convient, à l'avènement du carême, de faire quelques réflexions sur ce temps, que l'Eglise consacre spécialement à la prière et à la mortification, mais que malheureusement, nous envisageons souvent trop à la légère.

Nous connaissons la sévérité de l'Eglise primitive envers ses néophytes et les pécheurs. Les uns se préparaient à la réception du baptême, à "l'illumination", les autres à la réconciliation... et cela pendant quarante jours, passant par les mortifications les plus rudes, les plus diverses et la plupart publiques... De là, le carême.

Sentant la nécessité pour les fidèles de faire pénitence, l'Eglise a scrupuleusement conservé cette règle salutaire. Quoique le carême actuel ne soit plus aussi rigoureux, l'Eglise a gardé dans sa liturgie l'embryon de tous les anciens rites. L'initiation des catéchumènes, les manifestations publiques des pénitents, les réunions plénières n'existent plus, mais elle a conservé les mêmes prières, autrefois destinées à instruire les catéchumènes ou à exciter le repentir chez les pénitents, et le missel indique toujours la station quotidienne pour la réunion. Ainsi la liturgie quadragésimale est une modification des rites de l'Eglise primitive.

Mais nous, qu'allons-nous faire pour tirer du carême tous les fruits? La Sainte Eglise nous trace le programme à suivre: elle nous exhorte à la méditation en nous mettant devant les yeux nos tristes origines; elle nous invite à prier avec l'ardeur du néophyte de jadis; elle nous ordonne de jeûner, de nous mortifier pour augmenter les mérites de la prière. Le carême, temps de renoncement; entrons-y avec l'esprit chrétien, et en harmonie avec la Sainte Eglise.

Gérard DE RUYCK,
Cercle Provencher.

L'épargne

Parler d'épargne en ce temps-ci où la crise est si forte paraîtrait peut-être illogique aux yeux de quelques-uns. Un simple moment de réflexion nous donnerait vite raison à ce sujet.

Cette crise, quoique générale, n'atteint pas tout le monde, au même point dans leur bien-être. Les uns sont dans la misère et pourvoient à peine aux nécessités strictes de leur vie; d'autres n'ont pas encore subi de graves attaques. Pour ceux-ci, l'épargne reste encore dans la limite du possible; à ceux-là, nombreux sont-ils, nous n'en parlerons pas, mais nous profiterons de leur état, actuellement un peu pénible, pour leur insinuer l'idée de la nécessité de l'épargne, afin de prévoir, quand ils le pourront, par l'économie, d'autres temps durs. Ce n'est là qu'une simple raison de prudence, entre autres que l'on pourrait citer.

L'épargne semble impossible à quelques-uns, quoiqu'ils gagnent un gros salaire. Mais à la suite d'une mentalité faite dans le plaisir et le bien-être, ceux-là se croient obligés, après s'être payé les nécessités de la vie, de prodiguer le reste dans les amusements de tout genre. Nous ne voulons pas condamner absolument toute dépense faite dans le but de se récréer; non, ce serait prendre la partie rigoriste, mais nous voudrions faire ressortir la position beaucoup plus raisonnable et sérieuse d'une personne qui épargnerait le reste de son salaire, que cet autre qui le prodiguerait dans de folles dépenses.

Beaucoup croient qu'ils ne seront point à la mode et bien vus, s'ils ne sont pas aux parties de "hockey", aux théâtres, deux ou trois fois par semaine. Ce n'est pas tout; il faut qu'ils se payent, en revenant de ces soirées, le luxe d'un petit "lunch" au restaurant, soit pour se satisfaire eux-mêmes, soit pour faire plaisir, sous prétexte de passer pour plus poli et monsieur, à d'autres personnes, dont l'amabilité leur est très chère. La bonne étiquette n'exige pas tout cela.

Il ne faut pas juger de la valeur pécuniaire d'un homme par l'argent qui lui roule dans les mains. Il peut en passer beaucoup et rien lui rester dans sa poche. Souvent "l'apparence est trompeuse", nous dit le proverbe. Il est surtout justifiable à ce point de vue.

Beaucoup d'insuccès chez nos Canadiens français sont attribuables à leur manque d'esprit d'épargne. Ils n'ont pas assez de volonté pour maîtriser leurs tendances au luxe et aux plaisirs. Combien de jeunes hommes sont à l'âge de s'établir et n'ont pas le sou pour le faire? Quelle en est la cause en général? Faute d'économie, nous diront les faits.

Il serait donc bon de profiter de l'occasion de cette crise économique pour apprécier la valeur de l'argent et bien comprendre qu'il vaut mieux avoir quelques piastres en réserve que de se trouver un jour les mains vides.

PROVENCHER.

SASKATCHEWAN

GRAVELBOURG

Une plaque commémorative de Mgr Mathieu dans la cathédrale de Gravelbourg

Une inscription sur bronze, en souvenir de Mgr O.-E. Mathieu, a été placée, le dimanche 22 février, dans la cathédrale de Gravelbourg. Deux plaques du genre avaient été commandées, après la mort de Mgr Mathieu, par les autorités diocésaines de Régina, l'une en anglais, l'autre en français. Mgr de Régina a bien voulu répondre favorablement à la demande qui lui a été faite de céder la dernière au diocèse de Gravelbourg, l'autre étant destinée à la cathédrale de Régina.

La cérémonie de dévoilement a revêtu un certain cachet de solennité. Après la grand'messe pontificale chantée par Mgr l'Evêque, à l'occasion de l'inauguration du triduum prescrit dans tout le diocèse en l'honneur des Saints Martyrs Canadiens, de son trône Monseigneur a confié à Mgr Maillard, curé de la cathédrale et doyen du clergé, d'aller dévoiler le bronze commémoratif, fixé au mur du choeur, en face du trône épiscopal. Sa Grandeur a ensuite prononcé l'allocution suivante:

"Nous avons, ce matin, nos chers Frères, grâce à la munificence de l'actuel archevêque de Régina, Son Excellence Révérendissime Mgr McGuigan, la satisfaction d'ériger dans notre cathédrale une plaque commémorative de feu Mgr Mathieu, premier archevêque de Régina, et de ce chef notre prédécesseur dans le gouvernement pastoral de vos âmes, puisque c'est une portion de son archidiocèse qui a constitué notre territoire diocésain. Elle se lit ainsi:

A la pieuse mémoire
de
S. G. Mgr O.-E. Mathieu, C.M.G.,
Recteur de l'Université Laval
1899—1908
Premier archevêque de Régina
Né à Québec 1853
Décédé à Régina 1929
R.I.P.

"Nous devions d'abord en votre nom, nos chers frères, ce bronze à notre vénéré prédécesseur. Nous savons le souvenir ému, l'affection tendre, l'admiration inaltérable que vous portiez à ce regretté prélat. La douceur de sa figure, la bonté de son coeur, le magnétisme de sa personne, vous avaient conquis, vous tous qui l'avez connu, comme ces divers traits en lui étaient victorieux de toute prévention et de toute résistance de sentiment chez tous ceux qui s'en approchaient. Voilà bien, sans doute, comment s'explique le prestige singulier qu'il exerçait même auprès des étrangers à notre foi, et des hommes publics dont il sut obtenir les sympathies les plus effectives. Nombre d'entre vous ont été l'objet de ses attentions particulières, et conséquemment nous saisissons quel prix vous attachez à la précieuse conservation de sa mémoire en ce nouveau diocèse. C'est à lui qu'on doit la fondation d'un grand nombre de nos paroisses, et l'affermissement des toutes premières que lui avait léguées l'illustre archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin, lors de la fondation du diocèse de Régina. C'est sous sa direction pastorale que se sont élevées les magnifiques institutions de notre diocèse, collège, couvents et hôpitaux. Pendant les vingt ans tout près qu'il fut à votre tête, comme évêque puis archevêque de cette Eglise de la Saskatchewan, hors les années qui le retinrent cloué dans la souffrance et arrêté par la vieillesse, années qui ne furent pas moins fécondes pour le salut de vos âmes, chers diocésains, il se dépensa à visiter vos églises, à fortifier votre vie chrétienne par le sacrement de la Confirmation, à vous prêcher la doctrine évangélique, à prier constamment pour vous, à répandre sur vous ses bénédictions, se penchant partout et à tout instant, sans égard pour sa dignité ni son âge, vers les plus petits et les plus faibles, vers tous sans distinction.

"Ce sont là des raisons impérieuses de ne point laisser s'évanouir la mémoire de ce vénérable Pontife. Du reste, les Saints Livres (Eccl., XLIV, 1 ss.) nous ont inspiré ce culte fidèle que nous voulons garder au nom inoubliable du bon Pasteur qui Nous a légué cette Eglise comme portion de Notre héritage: "Offrons nos louanges, nous enseigne l'Auteur sacré, aux hommes glorieux qui ont été nos pères, grands par la vertu et ornés de la prudence divine, et qui ont répandu la quiétude dans leur maison. Pendant que leur dépouille mortelle repose en paix, leur nom se transmet de génération en génération. Les peuples continuent de rappeler leur sagesse, et dans l'église leur éloge ne cesse point."

"Le bronze commémoratif de Notre prédécesseur placé ainsi au sanctuaire de Notre cathédrale, en face de Notre trône d'évêque, nous redira à Nous-même, nos très chers Frères, l'éclat de ses vertus et les effets de son zèle, en même temps qu'il nous prêchera ainsi qu'à vous que toutes les vies s'éteignent et qu'il faut s'employer ici-bas à les voir se rallumer en Dieu."

La population a été saisie d'un vif recueillement à la vue de cet hommage rendu au pieux Pontife qui a laissé dans tous les coeurs un impérissable souvenir.

Mort de Mgr Dauray, P.A.

Woonsocket, Rhode-Island. — Mgr Charles-Casimir Dauray, protonotaire apostolique, curé du Précieux-Sang, doyen du clergé franco-américain, est décédé. Il était âgé de près de 93 ans et avait 61 ans de prêtrise.

Né à Marieville, le 15 mars, 1838, Charles-Casimir Dauray fit ses études dans sa paroisse natale. Il ne fut ordonné que le 17 décembre 1870, ayant été avocat quelques années. Après son ordination, il fut successivement vicaire à Saint-Hyacinthe (1870-71), à Saint-Césaire (1871), à Saint-Antoine-sur-Richelieu (1871), à Marieville (1871-1872), puis professeur au petit séminaire de Marieville (1872-73). En 1873, il était nommé curé-fondateur de Saint-Jean-Baptiste de Pawtucket, dans le Rhode-Island, puis, la même année, curé du Précieux-Sang, de Woonsocket, où il bâtit l'église actuelle, le presbytère et des écoles paroissiales.

Ce n'est pas notre souffrance qui paraît insupportable aux autres, mais le récit que nous en faisons.

Le Coin des Enfants

CAUSERIE

Des milliers d'oiseaux traversent le ciel tous les jours, se faufilent dans les buissons, se posent sur les branches dénudées. Vous aimez à suivre leur vol rapide, leurs mouvements gracieux, mais que savez-vous de toutes ces vies ailées si remplies de merveilles?

Loin de moi la pensée de pouvoir en une seule Causerie vous révéler tous les secrets de cette science attrayante. Contentons-nous aujourd'hui de quelques détails sur la migration.

Vers la fin de l'été et au début de l'automne, très haut dans le ciel, une petite troupe ailée glisse au-dessus de vos têtes, évolue en des mouvements d'ensemble et disparait au milieu de cris étranges. Quelques instants encore, un autre point noir surgit à l'horizon, traverse l'espace, s'estompe dans le lointain. Ainsi l'un après l'autre, nos visiteurs de l'été subissent l'influence de la force migratrice et se mettent en route pour les terres de soleil.

Quelle est donc cette force aveugle qui entraine l'oiseau loin de nos régions aux premiers indices de froid? Tout simplement le besoin de suffire à son alimentation. Nos gelées hâtives de l'automne détruisent en partie telles sortes d'insectes ou de larves nécessaires à sa subsistance. Chassé par la faim et le froid, l'oiseau quitte à regret sa terre natale pour les pays où abondent ses proies favorites. Seuls nous restent le geai bleu, la gentille mésange à tête noire, les oiseaux de neige, les moineaux bavards et autres espèces sédentaires.

Avec les premières montées chaudes du printemps, reviennent nos chantres ailés. Déjà, pour qui sait reconnaitre les appels et les cris familiers, chaque jour apporte une nouvelle surprise, un nouvel enchantement. Les arbres sont remplis d'innombrables balbutiements; bientôt les chants éclateront de partout.

Vous le voyez, mes petits amis, l'oiseau oscille sans cesse entre deux pôles d'attraction: le coin de terre natal et le pays des pâtures. Comme lui, aimez le coin de pays qui vous a vu naitre, ne le quittez que si des circonstances impérieuses vous y obligent et revenez-y fidèlement avec les temps meilleurs.

MERE-GRAND.

LE PETIT OISEAU JAUNE

Il était une fois un bon monsieur et une bonne dame qui s'étaient retirés à la campagne et consacrés à la culture des choux.

Ce n'était pas que l'un ou l'autre entendit quoi que ce fût à ce genre de production, mais vous savez bien que lorsqu'on va à la campagne c'est pour y planter des choux, n'est-ce pas? Alors le bon monsieur et la bonne dame plantaient des choux, ce qui ne signifie pas forcément que les choux prospéraient, ni, encore moins, qu'on les mangeait.

Cependant, comme ils avaient une bonne qui faisait très bien le riz au lait, un jeu de dominos et une lampe en porcelaine coiffée d'un abat-jour en papier frisé, le bon monsieur et la bonne dame étaient très heureux.

Un jour que le bon monsieur était allé se promener avec sa canne, avec la bonne dame et avec l'ombrelle de la bonne dame, ils rencontrèrent au bord d'un fossé un drôle de petit oiseau jaune qui trottinait cahin-caha sur ses pattes.

Cet oiseau était tout bonnement un tout petit canard, mais comme le bon monsieur et la bonne dame s'y connaissaient en fait de canards comme en fait de choux, ils s'arrêtèrent en extase.

— Oh! le beau petit oiseau! comme il est gentil! Pas farouche, il se laisse prendre sans faire de façons.

Et, sans plus faire de façons, le bon monsieur et la bonne dame emportèrent le petit canard chez eux, ne se doutant pas que quelques mètres plus loin, dans une prairie, dix exemplaires au moins du même modèle piaillaient autour d'une poule.

On mit le petit canard dans une cage dorée, et comme le bon monsieur et la bonne dame n'avaient pas une imagination débordante, on l'appela Arthur, en souvenir d'un cousin qui était parti à dix-huit mois pour le Zanzibar et dont on n'avait jamais plus entendu parler.

Arthur fut traité comme l'enfant de la maison. On le brossait tous les jours avec de l'eau de Cologne. On le douchait, on lui lavait les dents...

Pourtant, le petit misérable était bien peu digne de soins aussi touchants.

Il était sale! et mal élevé! Il se grattait en public et salissait son eau comme à plaisir pour barboter dedans! et puis des tas d'autres choses encore...

Un jour le bon monsieur et la bonne dame furent invités à passer deux mois chez un vieux général en retraite, ami du bon monsieur.

Pendant toute une semaine, on tint conseil pour savoir si l'on emmènerait Arthur. La situation, avouons-le, était délicate. Le vieux général était un homme très à cheval sur les principes de l'étiquette et Arthur avait de bien mauvaises manières...

Bref, on décida de le laisser aux bons soins de la cuisinière, et le bon monsieur et la bonne dame partirent en s'essuyant les yeux.

Les deux mois s'écoulèrent. La bonne envoyait régulièrement des nouvelles d'Arthur, mais toutes ces lettres étaient empreintes d'une inquiétude croissante et imprécise.

Les braves gens supposaient qu'Arthur se livrait à de nouvelles frasques plus honteuses que jamais, si bien qu'abrégeant leur séjour chez le vieux général, ils regagnèrent en toute hâte leur petite maison.

* * *

Hélas! quand la bonne dame s'approcha de la cage pour revoir son cher petit oiseau jaune, elle ne trouva qu'un énorme canard très vilain et pas jaune du tout qui avait à peine assez de place pour se tourner.

Elle tempêta, appela sa bonne et la conjura de lui dire ce qu'elle avait fait du petit oiseau jaune.

La bonne pleura et jura ses grands dieux que c'était celui-là, mais la bonne dame, très mécontente, la traita de menteuse et s'en alla en haussant les épaules.

C'était vrai, pourtant, je vous assure!

Jean TOPSY.

L'ENFANT BIEN ÉLEVE

A l'école

L'école est une grande famille et une petite société.

Vos camarades sont vos égaux, vos maitres sont vos supérieurs. Vous avez vis-à-vis des uns et des autres, des devoirs de politesse à remplir.

Devoirs de politesse envers vos maitres

Votre maitre remplace vos parents qui n'ont ni le temps, ni les aptitudes nécessaires pour vous instruire et vous élever.

Comme eux, il veut votre bien et veut faire de vous des hommes vertueux.

Vous lui devez donc les mêmes égards qu'à vos parents: obéissance, respect, affection, reconnaissance.

Cependant, vous avez d'autres devoirs à remplir envers votre maitre.

Soyez exact à la rentrée du matin et du soir. Saluez tous les maitres de l'école en entrant dans la cour.

Pour suivre les leçons, ayez une attitude attentive: tenez-vous droit à votre place et regardez votre maitre.

CARNET DU "COIN"

Augustin Gagnon, La Broquerie, est heureux de vous faire part de la naissance de sa première nièce, Laurianne Gauthier.

David Gagnon, La Broquerie, a la grande joie de vous annoncer la naissance d'un petit cousin, Hector Fabas.

JOYEUSE FÊTE!

Félicitations et voeux de bonheur aux petits amis qui fêteront leur anniversaire de naissance cette semaine:

Denise Benjamin, Saint-Norbert, 5 mars.

Hélène Boily, La Broquerie, 13 ans, 6 mars.

Rose-Marie Dorge, Saint-Norbert, 8 mars.

Gérard Trudeau, Ile-de-Chênes, 11 ans, 8 mars.

Philippe Bourrier, Saint-Lupicin, 12 ans, 10 mars.

Juliette Dorge, Saint-Norbert, 11 mars.

Les camarades du "Coin" et Mère-Grand.

CONCOURS D'HISTOIRE DU CANADA

Grades 2 à 5

1.—Par qui fut découverte l'Amérique? En quelle année?

2.—En quelle année et par qui fut découvert le Canada?

3.—Qui fonda Québec, en quelle année?

4.—Qui fonda Montréal, en quelle année?

5.—Quel fut le découvreur de l'Ouest?

6.—Quel fut le premier évêque de l'Ouest?

7.—Quelle est la capitale du Manitoba?

8.—Nommez quatre villes du Manitoba.

9.—Quelles sont les deux grandes rivières du Manitoba?

10.—Nommez deux grands lacs du Manitoba.

Grades 6 à 8

1.—En quelle année et par qui furent fondées Montréal, Québec, Trois-Rivières?

2.—Quel fut le premier colon canadien?

3.—Quel fut le premier couvent fondé pour l'instruction des filles au Canada? Nommez-en la fondatrice.

4.—Quel fut le premier évêque du Canada?

5.—Nommez la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal.

6.—Quels furent les premiers missionnaires jésuites? En quelle année arrivèrent-ils au pays?

7.—Qui découvrit la Baie d'Hudson?

8.—Nommez le découvreur de l'Ouest et ses compagnons.

9.—Quel fut le premier nom de la ville de Winnipeg?

10.—En quelle année le Manitoba fut-il érigé en province?

Grades 9 à 12

1.—En quelle année et par qui furent fondées les communautés des Soeurs Grises et des Soeurs Jésus-Marie?

2.—Qui découvrit la Baie d'Hudson, en quelle année?

3.—Quels furent les deux premiers blancs qui vinrent dans l'Ouest?

4.—En quelle année fut fondée la Compagnie de la Baie d'Hudson.

5.—Nommez les fondations de La Vérendrye.

6.—Quel fut le premier évêque de l'Ouest? En quelle année arriva-t-il à Saint-Boniface? Quels furent ses successeurs?

7.—Qui fit demander des prêtres pour la Rivière-Rouge?

8.—Quel fut le premier martyr de l'Ouest Canadien?

9.—Donnez les dates du Soulèvement de la Rivière-Rouge et de l'Insurrection du Nord-Ouest.

10.—Quel fut le chef de ce mouvement?

11.—Par qui et en quelle année fut fondée la Communauté des Soeurs Missionnaires Oblates, de Saint-Boniface?

12.—Quelles furent la première communauté religieuse de femmes, la première congrégation religieuse d'hommes établies dans l'Ouest?

Règlements

Ecrire très lisiblement sur un seul côté de la feuille.

Numéroter chaque réponse (il est inutile de transcrire les questions).

Mentionner le grade et l'école auxquels on appartient et signer son nom.

Un prix sera décerné dans chaque grade. Les réponses devront parvenir au plus tard le 16 mars.

Bon succès, petits amis!

Mère-Grand,
La Liberté,
Winnipeg.

Il faut s'entendre

Le colporteur. — Est-ce que ta mère est à la maison?

L'enfant (poli). — Oui, monsieur.

Le colporteur (après avoir frappé à la porte). — Je croyais que tu m'avais dit que ta mère était à la maison.

L'enfant. — C'est vrai, monsieur, mais je ne demeure pas ici.

A SAINT JOSEPH

Cher et bon saint Joseph, écoute
L'humble supplique d'un enfant
Qui veut, de tout son coeur fervent,
Suivre du ciel la grande route.

Toi, que la sainte Trinité,
A l'Enfant-Dieu, donna pour père,
Apprends-moi ce que je dois faire,
Enseigne-moi la vérité.

Laisse-moi, pour fleurir ma vie
De Foi, d'Espérance et d'Amour,
T'aimer comme un père à mon tour,
Sous l'oeil caressant de Marie.

Près de la Vierge et près de toi,
Le Saint Livre dit que, sans cesse,
Jésus, en grâce et en sagesse
Grandissait, sous ton pauvre toit.

Pour croitre en sagesse et en grâce,
Comme Lui, je voudrais, vois-tu,
Cher saint Joseph, que ta vertu
Tienne en mon coeur toute la place.

Et que la céleste leçon,
Apprise, enfant, à ton école,
Dans l'avenir trace mon rôle,
En me gardant pur, simple et bon.

Parfumant alors d'innocence
Les jours que Dieu m'a départis,
Dans les jardins du Paradis
J'irais te voir, en récompense.

Eugène GOBERT.
(Sous la Lumière bleue)

UN PETIT MOT...

Un bien doux merci aux petits amis dont les noms suivent pour toutes leurs gentillesses: Antoinette Bergeron, Saint-Lupicin; Gertrude Charette, Thibaultville; Jeanne Lemaire, école Barkham, La Salle; Juliette de Moissac, Saint-Paul, Alta; Yvette Gauthier, Lorette; Agnès Emond, Léonne Carrière, Anna Balcaen, Agnès Choquette, Augustin Gagnon, Jacques Mireault, Alphéric Saint-Laurent, Etienne Simard, Laurette Tétreault, Angéline Bédard, Hélène Boily, Théodora Fisette, Marie-Ange Lord, Josaphat Mondor, Alice Tétreault, Léa Lambert, Antoine Dandeneau, Geneviève Rocan, Théodore Tétreault, Esdras Lord, Stanislas Bisson, David Gagnon, La Broquerie.

Vos lettres, mes chéris, sont des petits bouquets de gracieusetés. Et comme il y a peu de fleurs en cette saison, vous devinez si j'accueille avec joie celles que vous m'offrez.

Tout s'éveille dans la nature, même nos garçons qui consentent enfin à sortir de leur léthargie. Bravo, les gas! et bienvenue au "Coin" où l'on s'ennuyait un peu sans vous. N'est-ce pas, les petites filles?

Revenez-moi tous et amenez-moi les récalcitrants, les timides de votre école, de votre pensionnat. Aucune condition n'est requise pour pénétrer au Coin": Toc toc à la porte, Mère-Grand ouvre et vous voilà chez vous.

Bonjour, petits amis. N'oubliez pas le Concours.

MERE-GRAND.

La plus belle oeuvre d'art

Mes enfants, il y a une oeuvre d'art, la plus grande, la plus belle de toutes, qui s'offre libéralement aux regards de tous. Cette oeuvre d'art, c'est le monde, c'est la nature.

La nature est inépuisable en beautés de tous genres, les unes grandioses, effrayantes, les autres gracieuses et riantes. Des milliers d'hommes habitent ce monde si varié et si beau sans le comprendre, sans le voir; ils naissent, vivent et meurent, aveugles à cette grâce ou à cette splendeur mise autour d'eux. Serez-vous aveugles comme eux? J'espère que non. Pour exprimer avec des couleurs la beauté de la nature, il faut être peintre; mais, pour la comprendre, pour en être heureux, il suffit d'avoir des yeux qui la voient, et une âme qui la sente. C'est là une façon d'être artiste qui est à la portée du plus humble d'entre nous. Apprenez à aimer, comme l'aiment les artistes, le coin de terre où vous êtes nés, et les autres lieux que vous pourrez visiter. Apprenez à aimer la beauté sévère et triste de l'hiver, la joyeuse jeunesse du printemps, l'éclat de l'été, la mélancolie souriante de l'automne, la mystérieuse et religieuse paix d'une nuit sereine, l'adorable pureté de l'aurore, la splendeur royale du soleil couchant. Apprenez à voir avec des yeux d'artiste, ces mille tableaux que la nature vous offre tous les jours: une barque qui glisse au fil de l'eau, une clairière où la lumière dort sur la mousse, au pied des chênes, une humble chaumière dont le filet de fumée monte droit dans l'air immobile du soir. Dans le silence des bois, dans la paix des champs, dans la fraicheur des eaux courantes, dans la splendeur de midi, dans le doux mystère du clair de lune, il y a, pour qui sait voir et sentir, des trésors de poésie et de joie.



Une autre Belle au Bois dormant

Je connais une belle princesse qui s'endort chaque année, lorsque l'automne va finir. Elle ne s'endort pas pour cent ans; mais, quand elle est endormie, quelques mois peuvent nous sembler un siècle! Pendant son sommeil, pas une fleur ne pousse, les branches des arbres se dressent toutes noires sur le ciel gris... Tout à coup, parait un beau prince, vêtu de vert et de rose: il prend par la main la belle endormie, et la voilà qui s'éveille. Alors le soleil brille, le ciel devient bleu, les petites feuilles apparaissent: tout est souriant et joyeux comme pour des noces magnifiques...

Cette belle princesse qui dort pendant les tristes mois d'hiver, vous la connaissez comme moi; et si je ne vous dis pas le nom de l'aimable prince qui l'éveille chaque année, c'est pour vous laisser le plaisir de le trouver...

Les dés à coudre

L'usage du "dé à coudre" remonte à la plus haute antiquité (à peu près comme l'usage de boire et de manger...)

On en a retrouvé, en effet, en fouillant les ruines d'Herculanum en Italie — ce qui prouve bien que depuis des siècles et des siècles les couturières ont l'habitude de protéger leurs doigts quand elles cousent.

Mais si la mode du costume change à tout bout de champ, depuis que l'homme a songé à se vêtir, celle du dé à coudre est restée à peu de chose près ce qu'elel était au moyen Age.

Les dés à coudre, que l'on peut voir dans les vitrines des musées, en effet, sont simplement ouverts par le bout: c'est la seule différence que l'on constate entre les dés d'hier et les dés d'aujourd'hui.

MES PETITS-ENFANTS M'ECRIVENT...

Saint-Lupicin, Man.,
le 18 février 1931

Chère Mère-Grand,

Voilà seulement la troisième fois que je vous écris. Cela ne veut pas dire que je n'ai pas souvent pensé à vous, chère Mère-Grand.

Comme j'étais contente quand je vis que Mère-Grand venait remettre la vie à notre "Coin des Enfants". Que de jolies histoires vous nous mettez dans cette page!

Chère Mère-Grand, j'aurai treize ans le 27 mars; je suis dans le grade VIII. J'étudie avec beaucoup d'ardeur pour tâcher de passer mes examens français et anglais avec succès.

J'ai trois petits frères et trois petites soeurs que j'aime beaucoup. Ils sont tous plus jeunes que moi. Nous sommes trois qui allons à l'école.

Mon petit frère Henri ira aussi bientôt; il a cinq ans. Il fera sa première communion cette année et comme Jésus accorde bien des grâces aux petits enfants, je vais le faire prier pour Mère-Grand, afin qu'elle ne soit plus malade.

Je termine en donnant un gros baiser à Mère-Grand que j'aime beaucoup.

Votre petite-fille,
Antoinette BERGERON.

* * *

Couvent Saint-Joseph,
Lorette, le 25 février 1931

Ma chère Mère-Grand,

D'abord je viens vous remercier au nom de tous les petits enfants pour nous avoir fait le plaisir de venir au Congrès...

Nous vous savions bien bonne, mais nous vous aimons davantage, surtout ceux d'entre nous qui ne vous avaient jamais vue.

Vous trouverez ci-inclus le nom de quelques-uns de vos petits amis de Lorette, espérant qu'un nouveau régiment se rangera encore sous peu sous votre étendard.

Votre petite-fille aimante,
Yvette GAUTHIER.
Grade IV.

* * *

Thibaultville, Man.,
le 30 février 1931

Chère Mère-Grand,

Sans doute vous ne me connaissez pas, mais moi je vous connais depuis longtemps. Je lis toujours vos lettres et vos conseils, mais c'est la première fois que j'ai le courage de vous écrire. Avant, je n'osais pas; maintenant j'ai 12 ans et notre institutrice m'a conseillée de me joindre à vos petits correspondants.

Je vais à l'école du village. Nous sommes bien nombreux à l'école. Je suis dans le grade IV. J'apprends mes leçons tous les soirs afin de rester la première. J'ai hâte à la fin de l'année, car nous allons écrire les examens français.

Lorsque vous étiez petite, aviez-vous des examens comme cela, Mère-Grand? Parfois j'aime cela et d'autres fois je ne les aime pas.

Vous savez, nous vous connaissons tous ici à l'école; chaque semaine nous lisons le "Coin" tout haut et toute la classe écoute.

Quand allez-vous venir faire connaissance avec nous, Mère-Grand? Si vous pouvez venir, dites-le nous, et nous vous enseignerons la meilleure route.

Votre petite-fille,
Gertrude CHARETTE.
Ecole Saint-Julien de Chambord.

* * *

Saint-Norbert, Man.,
le 30 janvier 1931

Chère Mère-Grand,

Je suis une petite fille heureuse qui court vous dire son bonheur de vous écrire. C'est vrai, je ne vous connais pas, mais mes petites amies me disent que vous êtes gentille et avez un si grand coeur que j'espère être comprise et pardonnée de me présenter sans façon.

J'ai 12 ans, classée grade VII; moins gâtée que beaucoup d'autres petits enfants, je ne pouvais ni vous voir, ni même vous écrire, puisque dans notre école jamais nous n'avons eu de catéchisme ni de français. Par bonheur je pouvais vous lire, car ma bonne maman, malgré son travail, m'apprenait à lire, à écrire et réciter mon catéchisme en français; mais voilà que depuis le mois de janvier nous avons dans l'école du catéchisme et, grand merci à Mlle Gendron, notre institutrice, nous avons du français de 4 h. à 4 h. ½.

Oh! cela, s'il vous plait, ne le dites pas à Mademoiselle, car je suis un peu bavarde et dis beaucoup de choses sans savoir si j'en ai le droit...

J'ose donc, chère Mère-Grand, venir vous demander de m'accepter et me mettre au nombre de vos petites-filles qui vous aiment.

Jeanne LEMAIRE.
Ecole Barkham, La Salle.

* * *

Saint-Adolphe, Man.,
le 13 février 1931

Chère Mère-Grand,

Vous êtes bien surprise, n'est-ce pas, de voir qui vous écrit? Ce n'est pas très souvent que je viens causer avec ma chère Mère-Grand. Aujourd'hui je viens me réchauffer un peu dans notre cher petit "Coin".

Il faut avant tout que je vous dise où je suis maintenant. J'ai le bonheur d'être pensionnaire au couvent de Saint-Adolphe. J'aime beaucoup cela. Je suis dans le huitième grade et j'ai eu quatorze ans le 20 janvier. Mes maitresses sont très bonnes, je les aime beaucoup. Si vous saviez comme nous avons du plaisir en récréation! D'abord le midi, après le diner, nous allons glisser sur la rivière pendant une demi-heure. Là, comme nous nous amusons bien! Le soir, après le souper, nous organisons une quantité de jeux pendant une bonne demi-heure. Nous avons un joli pensionnat composé de cinquante pensionnaires, toutes gentilles et bien aimables.

Comme nous sommes heureuses dans notre cher pensionnat! Rien ne nous tourmente, nous sommes loin des dangers du monde; nous assistons au Saint Sacrifice de la Messe et nous avons le bonheur de recevoir Jésus dans notre coeur tous les matins. Je ne sais comment remercier le bon Dieu. Vraiment je n'abuserai jamais de ces grâces qu'Il nous donne, à nous, ses petites privilégiées.

Je me suis proposé, chère Mère-Grand, de vous écrire tous les mois ou tous les deux mois. Cela vous ferait-il plaisir?

Je vous quitte maintenant, chère Mère-Grand, avec l'espérance d'avoir bientôt de vos nouvelles.

Votre petite-fille qui vous embrasse bien fort,

Lucile BRUNET.

Chien et chat

L'amitié entre chien et chat n'est pas chose rare lorsque ces animaux vivent dans l'intimité du même logis, et parfois il s'établit entre les espèces canine et féline un profond sentiment d'affection. Témoin le fait suivant, rapporté par un journal de Lyon en mai 1862.

Un boucher, voulant se débarrasser de son chat, se rendit sur les bords du Rhône, portant enveloppé dans une serviette le pauvre animal, dont il avait résolu la disparition, et, accompagné d'un molosse qui semblait protester par des cris plaintifs contre l'exécution de son vieux camarade.

Arrivé sur la rive, le boucher lança à une assez grande distance dans le fleuve le pauvre chat, enfoui dans son linceul; mais, aussitôt, le chien se mit à la nage, et, saisissant avec les dents la serviette dans laquelle le chat se débattait, il le rapporta sur la berge. Le boucher eût dû être attendri par cet acte de dévouement; mais, saisissant de nouveau la serviette, il jeta pour la seconde fois le chat vers le courant.

Le chien s'élança à son tour de nouveau, saisit le linceul de son ami, puis, averti par ce qui venait de se passer, alla aborder à la rive opposée, où un passant charitable dénoua la serviette. Le chat se sauva à belles jambes, sans remercier son bienfaiteur; à cela, rien de surprenant, "chat échaudé craint l'eau froide", ce qui signifie que le chat est armé de défiance contre tout ce qui fait naitre l'idée d'une tromperie.

RIONS UN PEU...

Un joli nom

Hubert apprend son alphabet.

La maman. — Comment s'appelle cette lettre toute ronde?

Hubert. — Elle s'appelle la Lune, maman.

Le responsable

Jeannot, pleurnichant. — Maman, Pierrot m'a fait mal.

La maman. — Que t'a-t-il fait?

Jeannot. — Je voulais lui donner un coup de poing, mais il s'est baissé et mon poing a cogné contre le mur.

Nouvelle expression

Roseline (deux ans et demi), mange sa soupe. Le chat alléché par l'odeur vient et pose la patte sur le bord de l'assiette. Roseline indignée s'écrie: "Oh! maman, Minet met sa patte sur "le trottoir" de mon assiette."

Un moineau phénomène

La maitresse a donné en composition de français le sujet suivant: "Vous avez capturé un moineau. Vous l'avez mis en cage. Sa mort."

Le petit Robert a écrit sur sa copie: "...et malgré tous les soins que je lui avais donnés, le lendemain matin, je l'ai trouvé mort, les quatre pattes en l'air..."

L'EVANGILE

(S. Luc, XI, 14-28)

En ce temps-là, Jésus chassa un démon du corps d'un muet: et aussitôt qu'il eut chassé ce démon, le muet parla; et le peuple fut dans l'étonnement. Néanmoins quelques-uns dirent: C'est par Béelzébub, prince des démons, qu'il chasse les démons. D'autres, pour le tenter, lui demandèrent d'opérer un prodige dans le ciel. Mais Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit: Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit, et toute maison divisée contre elle-même tombera. Si donc Satan est divisé contre lui-même, comment son royaume pourra-t-il subsister? Cependant vous dites que c'est par Béelzébub que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? C'est pourquoi qu'ils seront eux-mêmes vos juges. Mais si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, il est certain que le royaume de Dieu est venu parmi vous. Lorsqu'un homme fort et bien armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en sûreté; mais s'il en survient un autre plus fort que lui, qui le renverse, il lui enlèvera toutes ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et il partagera ses dépouilles. Celui qui n'est point avec moi est contre moi, et celui qui n'amasse point avec moi dissipe. Lorsque l'esprit immonde est sorti d'un homme, il parcourt des lieux arides, cherchant du repos, et il n'en trouve point; il dit alors: Je retournerai dans ma maison, d'où je suis sorti. Il y revient, et la trouve nettoyée et ornée. Aussitôt il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, ils entrent dans cette maison, ils y demeurent, et le dernier état de cet homme devient pire que le premier. Au moment où il disait ces choses, une femme, élevant la voix au milieu du peuple, lui dit: Heureuses les entrailles qui vous ont porté et les mamelles qui vous ont allaité! Jésus reprit: Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la pratiquent!

Calendrier de la semaine

Jeudi 5 mars — S. Théophile, évêque et confesseur.

Vendredi 6 — Ste Colette, vierge.

Samedi 7 — S. Thomas d'Aquin, confesseur et docteur.

Dimanche 8 — IIIe de Carême.

Lundi 9 — Ste Françoise Romaine, vierge.

Mardi 10 — Les quarante martyrs de Sébaste.

Mercredi 11 — S. Euloge, martyr.

Autour de la Ferme

Le plan du Minnesota

Nous avons divisé ce sujet en trois parties:

1. Les conditions économiques.

2. Le plan.

3. Les résultats.

Nous avons consacré notre dernier article à résumer ce que la "Tribune", de Winnipeg, a écrit sur ce sujet, touchant le No 1; parlons aujourd'hui du No 2: le plan.

La Corporation de crédit agricole de Minneapolis, dit le correspondant, a prêté une somme totale de $6,780,833 à 12,960 cultivateurs.

Pendant les six années que la Corporation de crédit a fonctionné, elle a prêté une somme moyenne de $485 par fermier; elle n'a pas prêté moins de $200 et plus de $1,000 à chacun. L'intérêt était de 6½ pour cent par année, le principal devant être remis en trois versements annuels; 30 pour cent à la fin de la première année, 30 pour cent à la fin de la seconde et 40 pour cent à la fin de la troisième.

Les remises annuelles ont été de nouveau prêtées à d'autres cultivateurs. Les prêts n'ont jamais dépassé la somme de $2,400, bien que l'ensemble se chiffre à $6,780,833.

Comme garantie la Compagnie prend un "Chattel Mortgage" sur les animaux; le prix d'achat est le prix coûtant plus les frais d'administration, d'assurance des animaux, etc.

Si le cultivateur ne peut payer le premier versement comptant, il doit donner des garanties autres que celles prises sur les animaux achetés.

De 1924 à 1930, la Compagnie a acheté pour les fermiers 352,286 moutons, 34,801 bêtes à cornes. La moyenne pour chaque cultivateur a été de 50 moutons et 5 bêtes à cornes.

Le choix de la race des bêtes à garder est laissé aux cultivateurs. Chaque localité intéressée à avoir des avances doit former un comité local. Règle générale, ce comité est composé d'un fermier, d'un marchand et du banquier de l'endroit s'il y en a un; celui-ci agit comme secrétaire du comité.

Les prêts doivent être recommandés par ce comité, qui n'endosse cependant aucune responsabilité financière du fait de cette recommandation.

Les remboursements se font au bureau-chef de la Compagnie par la poste; on insiste pour qu'ils soient strictement faits à la date d'échéance.

L'expérience a prouvé que le revenu des moutons a été suffisant à prendre soin de toutes les échéances; dans plusieurs cas, ces revenus ont été suffisants à remettre tout l'emprunt.

Au début, le plan fut reçu avec suspicion; mais après six mois d'essai, on se rendit compte que le revenu de la laine des brebis, les agneaux et le lait des vaches suffisaient à rencontrer intérêt et principal, tout en laissant un profit clair entre les mains des cultivateurs. De ce jour, les prêts furent en plus grande demande. Première année, 1,020; deuxième, 1,214; troisième, 1,737; quatrième, 2,887.

Voilà le plan du Minnesota. Le plan manitobain va être calqué sur celui-ci, à n'en pas douter. Que ceux qui peuvent être intéressés voient pour eux-mêmes ce qu'ils ont à faire.

CULTIVATEUR.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Les recherches sur les céréales augmentent

Le rapport du Céréaliste du Dominion, M. L.-H. Newman, B.S.A., pour 1929 fournit une illustration graphique du développement soutenu des recherches sur les céréales, entreprises par les Ministère fédéral de l'Agriculture. En 1916, le nombre de parcelles affectées aux recherches était 2,017. En 1921, ce chiffre est tombé à 756. Depuis 1927, cependant, il y a eu un développement régulier dans ce travail important, et le nombre total de parcelles pour 1930 est de 15,950. Ce rapport, qui est offert pour la distribution, contient toute une richesse de renseignements utiles pour ceux qui s'intéressent aux grains de céréales.

Rapport quotidien sur le commerce des pommes de terre

La Division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture a institué un service quotidien, par radio, de rapport sur les marchés, afin de tenir les producteurs de pommes de terre mieux au courant des conditions du marché. Les inspecteurs du Ministère à Montréal, Ottawa et Toronto, télégraphient les faits importants de leur marché local à la Division à Ottawa à 10 h. 30 tous les matins. Ces rapports sont consolidés à Ottawa et télégraphiés à Moncton, N.-B., où ils sont diffusés par la station de radio C.N.R.A. à l'heure de midi.

La récolte des pommes de terre

Les chiffres fournis par la Division fédérale des fruits accusent une augmentation de 19.8 pour cent dans la récolte de 1930, par comparaison à la production de 1929; le total évalué est de 49,160,000 quintaux. Malgré les bas prix actuels, les stocks en entrepôt au 1er janvier étaient de 9.6 pour cent moins élevés qu'il y a un an. Il y a eu une augmentation appréciable dans les arrivages par camions sur les plus gros marchés, grâce à la température favorable, et l'augmentation du rendement dans les Provinces des Prairies a été presque suffisante pour combler la demande dans cette partie.

Bestiaux canadiens envoyés aux acheteurs anglais

L'analyse du rapport sur les résultats de l'expédition expérimentale des [illegible] boeufs de l'Ouest du Canada, arrangée par la division fédérale de l'industrie animale, montre que les bestiaux de bonne souche, d'un poids moyen et bien viandés, seront bien reçus sur les marchés anglais, spécialement pendant la saison des boeufs [illegible], ils profitent bien de l'alimentation et font une bonne augmentation de poids. On constate que la prime sur les prix. Les bestiaux plus âgés dans cette expédition ont causé une déception, indiquant que le marché demande essentiellement des jeunes animaux. Un autre fait apparent, c'est que les acheteurs du pays mettent une prime sur la qualité apparente. Quelques bêtes parmi la dernière expédition de bêtes de trois ans sur Manchester ont rapporté aux expéditeurs $67.25 par tête, vendues pour la boucherie, et ont donné lieu à des commentaires favorables par leur rendement de viande. Les prix réalisés n'ont pas été aussi hauts qu'on l'espérait dans certains cas, mais ils étaient, dans plusieurs autres, meilleurs que ceux que l'on offrait au pays.

La première du monde

Une poule Leghorn blanche, appartenant à Wm Whiting, de Port Kells, C.-B., et portant le nom de "No Drone 5 H", a pondu 357 oeufs en 365 jours pendant le concours de ponte de la Colombie-Britannique, conduit à la ferme expérimentale du Ministère fédéral de l'Agriculture à Agassiz, C.-B. Cette poule, qui est un superbe spécimen de la race, pèse tout juste 5.2 livres. Entre le 1er novembre 1929 et le 30 octobre 1930, elle a pondu 29.9 douzaines d'oeufs qui pesaient 52 livres, soit dix fois son propre poids. Son contrôle est officiel au sens le plus large du mot. Pendant la période entière du concours elle a été soumise à la surveillance neutre et compétente des agents chargés du concours fédéral de ponte, et tout à fait en dehors du contrôle de son propriétaire. Cette poule fournit une preuve éclatante des services que peut rendre le système d'élevage avicole national du Canada.

Les parasites des moutons et la façon de les détruire

Le Ministère fédéral de l'Agriculture et les ministères de l'Agriculture des provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, ont collaboré pour distribuer aux éleveurs de moutons, dans l'est du Canada, un livret intitulé "Les parasites animaux qui attaquent les moutons dans l'Est du Canada". Le manuscrit, préparé par le Dr Lionel Stevenson, du Ministère de l'Agriculture de l'Ontario, traite d'une façon pratique d'un grand nombre de parasites, de leur apparence, et des symptômes qui indiquent leur présence; il décrit également le traitement utile à appliquer. Le Bureau des Publications du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, a un nombre limité des exemplaires de ce bulletin qu'il distribuera gratuitement sur demande.

Oignons canadiens

La semaine des "Oignons canadiens", tenue du 25 au 31 janvier, a beaucoup aidé à faire apprécier les oignons canadiens. Elle a également mis en lumière quelques faits intéressants au sujet de l'accroissement rapide de cette industrie. La consommation d'oignons par tête au Canada en 1930 était d'environ 10 livres. En d'autres termes, cela signifie que les Canadiens ont consommé au total 100,000,000 de livres, — soit 50,000 tonnes ou quelque 2,000 charges de wagons. Cette immense quantité d'oignons venait principalement de deux sources. Les producteurs canadiens ont produit 29,976 tonnes d'oignons, et il s'est importé un peu plus de 20,000 tonnes des Etats-Unis. Plus de $750,000 ont été dépensés par les Canadiens sur les oignons cultivés aux Etats-Unis. La production canadienne augmente rapidement et elle est de qualité exceptionnelle.

Le compte annuel des poussins

C'est en février que commence l'une des plus grandes industries canadiennes de la saison — la production des poussins d'un jour. Un comité d'experts du Ministère fédéral de l'agriculture qui s'est réuni dernièrement, estime que pour maintenir l'effectif actuel des basses-cours canadiennes, qui est de plus de cinquante millions de volailles, il faudra une provision de quatre-vingts millions de poussins d'un jour. L'expérience nous apprend que 30 pour cent de cet immense total ne survivent pas aux trois premières semaines de leur existence, 25 pour cent sont victimes de la maladie, tandis que 5 pour cent deviennent la proie des animaux sauvages ou meurent d'autres causes. Si les poussins sont évalués à $25 le cent, ceci représente une perte de plus de $6,000,000.

On vient en aide à l'éleveur de chevaux

L'honorable Robert Weir, Ministre fédéral de l'agriculture, vient d'annoncer que des expositions de printemps pour les étalons de louage seront tenues aux cinq endroits des provinces des Prairies où l'on organise des expositions d'hiver. On offre à chacune de ces expositions des prix en argent se montant à $1,500. Ceux qui s'intéressent aux travaux des cercles auront une excellente occasion de voir les meilleurs chevaux de leurs provinces respectives, tout en dépensant un minimum de temps et d'argent. Les expositions fourniront également une indication de la demande et de l'intérêt du public.

La culture du rosier

Les fleurs, les jardins et le brillant soleil du printemps seront bientôt de retour et le jardinier amateur ne saurait mieux faire que de se procurer un exemplaire du bulletin "Rosiers rustiques—Leur culture au Canada" préparé par l'horticulteur du Dominion, W. T. Macoun, et Miss Isabella Preston, spécialiste en horticulture ornementale. Ce bulletin est un traité complet très utile de la culture du rosier dans les conditions canadiennes et c'est l'une des nombreuses publications fournies gratuitement aux Canadiens par l'intermédiaire du Bureau des publications du Ministère de l'agriculture à Ottawa.

La meilleure pondeuse du monde

Une petite poule Leghorn blanche, appartenant à Wm. Whiting de Port Kells, C.-B. doit avoir pris à coeur la devise des Concours de ponte au Canada, à savoir, "Un oeuf par jour éloigne la hache". Il ne semble pas d'après les relevés officiels qu'aucune poule ait encore réussi à pondre un oeuf par jour toute l'année, mais il ne s'en est fallu que de 8 oeufs pour que la poule "No Drone 5-H" appartenant à Wm. Whiting, ait accompli ce record. Elle a pondu 357 oeufs dans les 365 jours où elle a concouru dans le Concours de ponte de la C.-B., à la Ferme expérimentale du Ministère fédéral de l'Agriculture à Agassiz, C.-B. Son record est officiel, il a été fait entièrement pendant la période du concours de ponte sous une surveillance neutre et compétente de l'un des concours officiels de ponte au Canada.

Une mèsure préventive

Les experts en industrie animale du Ministère fédéral de l'agriculture recommandent l'emploi d'iodure de potassium comme l'un des moyens préventifs les plus importants contre le goître. Si par ce moyen on réussit à sauver un agneau, l'économie réalisée couvre les frais du traitement de tout le troupeau. L'iode n'est pas simplement un remède pour les moutons, on le recommande pour tous les animaux, spécialement pendant l'hiver lorsque les bestiaux ne peuvent se procurer les substances minérales qu'ils trouvent pendant l'été. Le moyen le plus commode de distribuer l'iodure de potassium est de le mélanger avec le sel que l'on donne au bétail. La dose varie suivant la catégorie des bestiaux auxquels on le donne. On peut se procurer des renseignements détaillés à ce sujet en écrivant aux agents du Ministère à Ottawa par l'intermédiaire du Bureau des publications.

LE CHANGE

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

	Prix du jour	Prix normal
Livre anglaise	$4.86	$4.86⅔
Franc français	3.94	3.92
Belga belge	14.02	13.9
Franc suisse	19.36	19.3
Lire italienne	5.27	5.26
Couronne suédoise	26.92	26.8
Cour. norvégienne	26.89	26.8
Couronne danoise	26.89	26.8
Mark allemand	23.90	23.8
Cour. hollandais	40.31	40.2

LE MARCHE

3 MARS 1931

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—	
Bons et de choix	$4.75—$5.50
Moyens	$4.00—$4.50
Ordinaires	$3.50—$3.75
Bouvillons, au-dessus de 1,050 livres	
Bons et de choix	$5.00—$5.75
Moyens	$4.50—$4.75
Ordinaires	$4.00—$4.25
Génisses—	
Bonnes et de choix	$4.50—$5.25
Moyennes	$3.50—$3.75
Ordinaires	$4.00—$4.25
Veaux engraissés—	
Bons et de choix	$5.50—$6.50
Moyens	$4.50—$5.00
Vaches—	
Bonnes	$3.50—$3.75
Moyennes	$2.50—$3.00
Ordinaires	$2.00—$2.25
Pour conserve	$1.00—$1.75
Taureaux—	
Bons	$3.00
Ordinaires	$2.25—$2.75
Bouvillons à engraisser—	
Bons	$4.00—$4.50
Ordinaires	$3.00—$3.50
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	$3.00—$4.00
Ordinaires	$2.50—$2.75
Vaches laitières	$40.00—$65.00
Veaux de boucherie—	
Bons et de choix	$8.00—$10.00
Ordinaires et moyens	$3.00—$7.00
Porcs—	
Bacon de choix—Prime de $1 par tête	
Bacon	$5.85
Bouchers—Escompte de 70s. par tête	
Pesants	$4.85
Très pesants	$4.85
Légers et maigres	$6.00—$6.50
Truies No 1	$4.85
Truies No 2	$4.85
Inférieurs	$4.00
Verrats	$3.00—$3.50
Agneaux—	
Bons, poids moyen	$7.00—$7.50
Bons, pesants	$6.00—$6.50
Ordinaires	$4.00—$5.50
Béliers	$5.00—$5.50
Moutons—	
Bons, pesants	$3.50
Bons, poids moyen	$4.00
Ordinaires	$2.00—$3.00

PRODUITS

Beurre—	
Crèmerie F.O.B. Winnipeg, approximatif — No 1	$ .29½
Oeufs—	
(D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Extra, la douzaine	$ .20
Premiers	$ .18
Seconds	$ .13
Pommes de terre nouvelles—	
Par 100 livres	$ .75
Farine—	
Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patents, Lake of the Woods, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household et Maple Leaf Mills:	
Sac de 98 livres	$2.95
2 sacs de 49 livres	$3.00
4 sacs de 24 livres	$3.05
Alimentation—	
Mil. No 1	$12.00
Mil. No 2	$10.00
Gruau—	
Le sac de 80 livres	$3.65
Foin—	
Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg	
Mil. No 1	$13.00
Mil. No 2	$12.00

Cours du grain fourni par

EUG.-J. DUFRESNE

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

Pour la semaine finissant le 2 mars 1931

GRAINS	Mardi 24 fév.	Merc. 25 fév.	Jeudi 26 fév.	Ve d. 27 fév.	Samedi 28 fév.	Lundi 2 mars
Blé No 1 Nord	.59	.59¾	.57⅞	.57⅞	.56⅜	.56
2 Nord	.56¾	.57⅜	.55⅞	.55⅞	.54⅜	.53⅜
3 Nord	.53⅜	.53⅞	.51⅞	.51⅞	.50⅜	.49⅞
Avoine 2 CW	.28¼	.28½	.28	.28⅜	.28¼	.28¼
3 CW	.25⅜	.25½	.25	.25⅜	.25¼	.25½
Orge 3 CW	.23	.23⅜	.22½	.23	.22⅞	.23⅜
4 CW	.20	.20⅜	.19⅜	.20⅜	.20⅜	.21⅛
Lin 1 NW	1.00⅜	1.01⅛	1.00⅞	1.01⅞	1.00⅞	1.00⅜
2 CW	.96⅜	.97⅛	.96⅞	.97⅞	.96⅞	.96⅜
Seigle 2 CW	.30¼	.30⅜	.29⅜	.32	.31⅛	.30⅜
Prix sur voie (track)						
Base Blé 1 Nord	.59⅜	.60	.57⅞	.58⅛	.57	.56⅛
Avoine 2 CW	.28⅛	.28⅜	.28½	.28⅜	.28¼	.28¼
Orge 3 CW	.23½	.23⅜	.22⅞	.23⅜	.23⅜	.23⅜
Lin 1 NW	1.00⅜	1.01⅛	1.00⅞	1.01⅞	1.00⅞	1.01⅛
Seigle 2 CW	.30⅜	.31	.30	.32⅞	.31⅛	.31⅛
Options						
Blé Mai	.61⅞	.62¼	.60⅜	.60⅜	.59½	.58¼
Juillet	.63⅛	.64	.62	.61⅞	.60⅞	.60
Octobre	.65¾	.66¼	.64	.64⅞	.63⅜	.62¼
Avoine Mai	.30⅜	.30⅞	.30¼	.30⅜	.30¼	.30½
Juillet	.30½	.30⅞	.30¼	.30⅜	.30½	.30¼
Octobre	.32½	.32¼	.31⅞	.32¼	.32	.31⅞
Orge Mai	.25⅛	.25⅜	.24⅞	.25⅜	.25¼	.25⅜
Juillet	.26⅞	.27½	.26⅜	.26¼	.26⅜	.26⅞
Octobre	.29½	.29⅛	.28⅜	.29⅛	.28⅞	.29
Lin Mai	1.03⅜	1.04⅛	1.03⅞	1.04⅛	1.03⅜	1.03⅜
Juillet	1.04⅜	1.06	1.05⅞	1.06⅛	1.05⅜	1.05⅛
Octobre	1.06⅞	1.08⅛	1.08⅛	1.09⅞	1.08⅜	1.08⅛
Seigle Mai	.32½	.33⅛	.32⅞	.34⅛	.33⅛	.33⅛
Juillet	.34⅜	.34½	[illegible]	.35⅛	.34⅜	.34⅛
Octobre	.36⅜	.37½	.36	.37⅜	.37⅛	.36⅜

La parole du Pape

L'ENCYCLIQUE "CASTI CONNUBII" DE SA SAINTETE PIE XI SUR LE MARIAGE

(Suite)

Erreurs contre la foi conjugale

Déjà, pour en venir à un autre chef d'erreurs qui concerne la foi conjugale, tout péché contre l'enfant a pour conséquence que l'on pèche aussi, d'une certaine façon, contre la fidélité conjugale, ces deux biens du mariage étant étroitement liés entre eux. Mais, en outre, il faut compter autant de chefs d'erreurs et de déformations vicieuses contre la fidélité conjugale que cette même fidélité conjugale comprend de vertus domestiques: la chaste fidélité des deux époux, l'honnête subordination de la femme à son mari, enfin une ferme et vraie charité entre chacun d'eux.

Les liaisons sensuelles

Ils altèrent donc premièrement la fidélité conjugale ceux qui pensent qu'il faut condescendre aux idées et aux moeurs d'aujourd'hui sur une amitié fausse et non exempte de faute avec de tierces personnes, qui réclament que l'on concède aux époux une plus grande licence de sentiment et d'action dans ces relations extérieures, d'autant plus (à leur sens) que beaucoup ont un tempérament sexuel auquel ils ne peuvent satisfaire dans les limites étroites du mariage monogame. Aussi la rigidité morale des époux honnêtes, qui condamne et réprouve toute affection et tout acte sensuels avec une tierce personne, leur apparaît-elle comme une étroitesse anormale d'esprit et de coeur ou comme une abjecte et vile jalousie; c'est pourquoi ils veulent que l'on considère comme tombées en désuétude ou qu'à coup sûr il faut les y faire tomber toutes les lois pénales qui ont été portées pour maintenir la fidélité conjugale.

Le noble coeur des époux chastes n'a besoin que d'écouter la voix de la nature pour répudier et pour réprouver ces théories comme vaines et honteuses, et cette voix de la nature trouve assurément une approbation et une confirmation tant dans ce commandement de Dieu: "Tu ne commettras point l'adultère" (Exode, xx, 14), que dans la parole du Christ: "Quiconque arrête sur la femme des regards de concupiscence a déjà commis l'adultère dans son coeur". (Matth., V, 28). Nulle habitude humaine, aucun exemple dépravé, aucune apparence d'une humanité en progrès ne pourront jamais infirmer la force de ce précepte divin. Car, de même que le seul et unique "Jésus-Christ qui était hier et qui est aujourd'hui sera toujours dans les siècles des siècles" (Heb. XIII, 8), de même la seule et unique doctrine du Christ demeure, dont ne passera pas même une virgule jusqu'à ce que tout s'accomplisse. (Cf. Matt. v, 18.)

"L'émancipation de la femme"

Les mêmes maîtres d'erreurs qui ternissent l'éclat de la fidélité et de la chasteté nuptiale n'hésitent pas à attaquer la fidèle et honnête subordination de la femme à son mari. Nombre d'entre eux poussent l'audace jusqu'à parler d'une indigne servitude d'un des deux époux à l'autre; ils proclament que tous les droits sont égaux entre époux; estiment ces droits violés par la "servitude" qu'on vient de dire, ils prêchent orgueilleusement une "émancipation" de la femme, déjà accomplie ou qui doit l'être. Ils décident que cette émancipation doit être triple, qu'elle doit se vérifier dans le gouvernement de la vie domestique, dans l'administration des ressources familiales, dans la vie de l'enfant à empêcher ou à détruire, et ils l'appellent "sociale, économique, physiologique": physiologique, car ils veulent que les femmes soient, à leur gré, affranchies ou qu'elles doivent l'être des charges conjugales et maternelles de l'épouse (ce qui n'est pas émancipation, mais crime détestable, nous l'avons suffisamment montré): économique, par où ils veulent que la femme, même à l'insu de son mari et contre sa volonté, puisse librement avoir ses affaires, les gérer, les administrer sans se soucier autrement de ses enfants, de son mari et de toute sa famille; sociale enfin, en tant qu'ils enlèvent à la femme les soins domestiques, ceux des enfants et ceux de la famille, pour que ceux-là négligés, elle puisse se livrer à son génie naturel et qu'elle se consacre aux affaires et aux fonctions de la vie publique aussi.

Mais ce n'est pas là une vraie émancipation de la femme, et ce n'est pas là non plus une digne liberté conforme à la raison, qui est due à la noble tâche de la femme et de l'épouse chrétienne; c'est bien plutôt une corruption de l'esprit de la femme et de la dignité maternelle, un bouleversement aussi de toute la famille, par où le mari est privé de sa femme, les enfants de leur mère, la maison et la famille tout entière d'une gardienne toujours vigilante. Bien plus, c'est au détriment de la femme elle-même que tournent cette fausse liberté et cette égalité non naturelle avec son mari; car si la femme descend de ce siège vraiment royal où elle a été élevée par l'Evangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera bien vite réduite à l'ancienne servitude (sinon en apparence, du moins en réalité) et elle deviendra ce qu'elle était chez les païens, un pur instrument de son mari.

Mais cette égalité des droits qui est si exagérée et que l'on met si fort en avant, il faut la reconnaître en ces choses qui sont propres à la personne et à la dignité humaines, en celles qui découlent du pacte nuptial et qui sont impliquées par la vie conjugale; en ces choses-là, chacun des deux époux jouit assurément des mêmes droits et il est tenu à la même obligation; dans les autres choses, une certaine inégalité et une certaine mesure sont nécessaires, elles sont exigées par le bien et les obligations de la société domestique et par l'unité et la stabilité de l'ordre.

Comme néanmoins les conditions sociales et économiques de la femme mariée doivent se modifier en quelque manière, à cause du changement qui s'est vérifié dans la forme et les usages des relations humaines, il appartient aux pouvoirs publics d'adapter les droits civils de la femme aux nécessités et aux besoins de notre époque, en tenant compte de ce qu'exigent le tempérament différent du sexe féminin, l'honnêteté des moeurs, le bien commun de la famille; et pourvu que l'ordre essentiel de la société domestique soit sauvegardé; cet ordre a été institué par une autorité plus haute que l'autorité humaine, savoir par l'autorité et la sagesse divines, et ni les lois de l'Etat ni le bon plaisir des particuliers ne sauraient le modifier.

Mais les ennemis les plus récents de l'union conjugale vont plus loin encore: à l'amour véritable et solide, fondement du bonheur conjugal et de la douce intimité, ils substituent une certaine correspondance aveugle des caractères, et une certaine union des coeurs, qu'ils appellent sympathie; quand celle-ci prend fin, ils enseignent que le lien se relâche, par lequel seul les coeurs sont unis, et qu'il se dénoue tout à fait. Mais n'est-ce pas là, en toute vérité, édifier la maison sur le sable? Dès que celle-ci sera exposée aux flots des adversités, dit Notre-Seigneur, elle sera aussitôt ébranlée et elle croulera: "Et les vents ont soufflé, et ils se sont rués sur cette maison, et elle est tombée, et sa ruine a été grande." (Matth., VII, 27.) Mais, au contraire, la maison qui aura été établie sur la pierre, savoir sur la charité entre les époux, et consolidée par l'union délibérée et constante des coeurs, ne sera ébranlée par aucune adversité, et à plus forte raison ne sera-t-elle pas renversée.

Erreurs s'attaquant au sacrement

Nous venons, Vénérables Frères, de défendre les deux premiers biens du mariage chrétien, que les actuels ennemis de la société s'efforcent de ruiner. Mais comme le troisième de ses biens, le "sacrement", l'emporte de beaucoup sur les précédents, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous voyions les mêmes hommes assaillir surtout, avec plus d'âpreté encore son excellence. Et tout d'abord, ils présentent le mariage comme une chose absolument profane et purement civile, et qui ne saurait en aucune façon être confiée à la société religieuse, l'Eglise du Christ, mais à la seule société civile; ils ajoutent alors que le pacte nuptial doit être libéré de tout lien indissoluble, que les séparations d'époux, ou divorces, doivent en conséquence être non seulement tolérés, mais sanctionnés par la loi; d'où il résultera finalement que, dépouillée de toute sainteté, l'union conjugale sera reléguée au rang des choses profanes et civiles.

Ils décrètent principalement, à ce sujet, ce premier point: que l'acte civil même doit être considéré comme le vrai contrat nuptial (ce qu'ils appellent "mariage civil"); l'acte religieux ne sera plus qu'une addition au mariage civil, maximum de la concession qu'on puisse faire au peuple trop superstitieux. Ils veulent ensuite que, sans aucun blâme, les catholiques puissent s'unir conjugalement avec les non-catholiques, sans tenir aucun compte de la religion ni demander le consentement de l'autorité religieuse. Le second point, qui suit celui-là, consiste à excuser les divorces complets et à louer et promouvoir les lois civiles qui favorisent la rupture du lien.

Pour ce qui regarde le caractère religieux de toute union conjugale, et plus particulièrement celui du mariage chrétien et du sacrement, l'Encyclique de Léon XIII, que nous avons rappelée souvent, et que Nous avons déjà faite expressément Nôtre, en a traité avec plus de développement et en a donné de graves raisons: aussi y renvoyons-Nous ici, et ne jugeons-Nous bon que d'en reprendre maintenant quelques données.

Le caractère sacré du mariage

La seule lumière de la raison — surtout si l'on scrute les antiques monuments de l'histoire, si l'on interroge la conscience constante des peuples, si l'on consulte les institutions et les moeurs des peuples — suffit à établir qu'il y a dans le mariage naturel lui-même quelque chose de sacré et de religieux, "non adventice, mais inné, non reçu des hommes, mais inséré par la nature même", parce que ce mariage "a Dieu pour auteur, et qu'il a été, dès le principe, comme une image de l'Incarnation du Verbe de Dieu". (Léon XIII, "Arcanum", 10 fév. 1880.)

Le caractère sacré du mariage, qui est intimement lié avec l'ordre de la religion et des choses saintes, ressort, en effet, soit de l'origine divine, que Nous avons rapportée plus haut; soit de la fin, qui est d'engendrer et de former pour Dieu des enfants, et de rattacher pareillement à Dieu les époux par l'amour chrétien et l'aide mutuelle; soit enfin du devoir naturel de l'union conjugale elle-même, instituée par la très sage Providence du Dieu créateur, de manière à servir comme de véhicule pour transmettre la vie, par où les parents servent, comme des ministres, la toute-puissance divine. Une nouvelle cause de dignité s'y ajoute, venant du sacrement, qui rend le mariage des chrétiens de beaucoup le plus noble, et qui l'élève à une si haute excellence, qu'il a apparu à l'Apôtre comme un grand mystère digne de toute vénération. (Cf. Ephes. v, 32; Hebr. XIII, 4.)

Ce caractère sacré du mariage, et la haute signification de sa grâce et de son union entre le Christ et l'Eglise exige des futurs époux une sainte révérence envers le mariage chrétien, une sainte vigilance et un saint zèle pour que le mariage auquel ils se disposent se rapproche le plus possible de l'archétype du Christ et de l'Eglise.

Les dangers des unions mixtes

Ils se mettent bien en défaut à cet égard, et parfois non sans risquer leur salut éternel, ceux qui s'engagent témérairement dans les unions mixtes, dont l'amour maternel et la maternelle prévoyance de l'Eglise, pour des raisons très graves, détourne les siens, comme on le voit par de nombreux documents, y compris le canon du Code, qui décrète ceci: "l'Eglise prohibe très sévèrement le mariage entre deux personnes baptisées, dont une est catholique et dont l'autre est adhérente à une secte hérétique ou schismatique; que s'il y a péril de perversion pour l'époux catholique et pour les enfants, le mariage est interdit par la loi divine elle-même." ("Cod. Jur. can.", c. 1060). Si l'Eglise, quelquefois, pour des raisons de temps, de choses, de personnes, ne refuse point de dispenser de ces sévères prescriptions (le droit divin étant sauf, et le péril de perversion ayant été écarté dans toute la mesure possible), il arrivera toutefois difficilement que l'époux catholique ne subisse de ce genre de mariage aucun détriment.

Il n'est pas rare qu'il en résulte pour les enfants de déplorables défections religieuses, ou, du moins, un glissement rapide en ce qu'on appelle l'indifférence religieuse, si proche de l'infidélité et de l'impiété. Ajoutons que les mariages mixtes rendent beaucoup plus difficile cette vivante unanimité qui reproduit le mystère que nous avons dit, savoir l'union ineffable de l'Eglise avec le Christ.

Cette étroite union des coeurs, en effet, sera difficilement réalisée, qui, étant le signe et la note de l'Eglise du Christ, doit être pareillement le signe, la gloire et l'ornement du mariage chrétien. Car le lien des coeurs se rompt d'ordinaire, il se relâche tout au moins, quand interviennent, dans les choses suprêmes que l'homme vénère, c'est-à-dire dans les vérités et les sentiments religieux, la dissemblance des esprits et la diversité des volontés. D'où le péril que la charité ne languisse entre les époux, et, conséquemment, que ne soient ébranlés la paix et le bonheur de la société domestique, qui naît surtout de l'union des coeurs. Car, comme l'avait défini l'antique Droit romain, "les noces sont la conjonction de l'homme et de la femme, et la mise en commun de toute leur vie, communication du droit divin et du droit humain." ("Modestinus in Dig. Regularum", l. XXII, 2; "de Ritu nuptiarum", l. I.)

La facilité croissante des divorces

Mais, comme Nous l'avons déjà relevé, Vénérables Frères, ce qui empêche cette restauration et cette perfection du mariage établies par le Christ Rédempteur, c'est la facilité sans cesse croissante des divorces. Bien plus, les fauteurs du néo-paganisme, nullement instruits par une triste expérience, continuent à s'élever avec une âpreté toujours nouvelle contre l'indissolubilité sacrée du mariage et contre les lois qui la favorisent; ils insistent pour obtenir l'autorisation légale du divorce, afin qu'une autre loi, et une loi plus humaine, se substitue aux lois vieillies et périmées.

Ils énoncent, d'ailleurs, des causes nombreuses et diverses: les unes tirées du vice ou de la faute des personnes, les autres situées dans les choses (ils appellent les premières des causes subjectives et les secondes des causes objectives); enfin, tout ce qui peut rendre la vie en commun trop pénible et désagréable. Ces causes de divorces et ces dispositions légales, ils veulent les justifier par de multiples raisons: tout d'abord, le bien des époux, soit que l'un soit innocent et qu'en conséquence il ait le droit de se séparer du coupable, soit qu'il soit criminel et qu'il doive, pour ce motif, être écarté d'une union pénible et contrainte; puis le bien des enfants, auxquels manque une éducation normale, qu'offensent trop facilement les discordes des parents et leurs autres méfaits, et qui est ainsi détournée de la voie de la vertu; le bien commun de la société, enfin, qui réclame d'abord la totale extinction des mariages qui sont tout à fait incapables de réaliser ce que la nature a en vue, qui réclame ensuite la légalisation des séparations conjugales, soit pour éviter les crimes que laisse aisément craindre la vie en commun ou les rapports continus de ces époux, soit pour mettre fin aux affronts infligés avec une fréquence croissante aux tribunaux et à l'autorité des lois, étant donné que les époux, pour obtenir la sentence désirée en faveur de leur divorce, ou bien commettent à dessein les délits pour lesquels le juge, aux termes de la loi, pourra rompre leur lien, ou bien devant le juge, qui sait fort bien à quoi s'en tenir, s'accusent insolemment, avec mensonge et parjure, d'avoir commis ces délits, en effet. Les fauteurs du divorce en concluent qu'il faut absolument conformer les lois à ces nécessités, aux conditions changées des temps, aux opinions des hommes, aux institutions et aux moeurs des Etats; autant de raisons qui, même prises à part mais surtout réunies en faisceau, leur semblent prouver surabondamment que le divorce, pour certaines causes déterminées, doit absolument être autorisé.

D'autres vont encore plus loin: à leur sens, le mariage est un contrat purement privé, et, comme tous les autres contrats privés, il doit être absolument abandonné au consentement et au jugement privé des deux contractants; il doit donc pouvoir se rompre pour n'importe quelle cause.

La doctrine immuable de l'Eglise sur l'indissolubilité du mariage

Mais contre toutes ces insanités se dresse, Vénérables Frères, une loi de Dieu irréfragable, très amplement confirmée par le Christ, une loi qu'aucun décret des hommes, aucun édit des peuples, aucune volonté des législateurs ne pourra affaiblir: "Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare point." (Matth., XIX, 6.) Que si, prévariquant, l'homme a opéré cette séparation, son acte est sans aucune valeur; et il en résultera ce que le Christ a lui-même clairement confirmé: "Quiconque renvoie son épouse et en prend une autre commet un adultère; et quiconque prend la femme renvoyée par son mari commet un adultère." (Luc, XVI, 18.) Ces paroles du Christ s'appliquent à n'importe quel mariage, même seulement naturel et légitime; car cette indissolubilité convient à tout vrai mariage, qui, du même coup, pour la rupture du lien, est soustrait à ce bon plaisir des parties et à toute puissance séculière.

Il faut pareillement rappeler le jugement solennel, par lequel le Concile de Trente a réprouvé ces choses sous peine d'anathème: "Si quelqu'un dit qu'à cause de l'hérésie, ou à cause des difficultés de la vie en commun, ou à cause de l'absence systématique d'un époux, le lien du mariage peut être rompu, qu'il soit anathème." (Concil. Trid., sess. XXIV, c. v.) Et: "Si quelqu'un dit que l'Eglise s'est trompée, quand elle a enseigné et lorsqu'elle enseigne, conformément à la doctrine évangélique et apostolique, qu'à raison de l'adultère d'un des époux, le lien du mariage ne peut être rompu, et qu'aucun des deux, même l'époux innocent, ne peut, du vivant de l'autre époux, contracter un autre mariage, et que celui qui, ayant renvoyé sa femme adultère en prend une autre commet un adultère, et pareillement, celle qui, ayant renvoyé son époux, s'est unie à un autre: qu'il soit anathème." (Concil. Trid., sess. XXIV, c. VII).

Que si l'Eglise ne s'est pas trompée, et si elle ne se trompe pas, quand elle a enseigné et quand elle continue d'enseigner ces choses, et s'il est certain, en conséquence, que le lien du mariage ne peut pas même être rompu par l'adultère, il est évident que toutes les autres causes, beaucoup plus faibles, de divorces, que l'on pourrait présenter et que l'on a coutume de présenter, ont bien moins de valeur, et qu'il n'en faut tenir aucun compte.

Au surplus, il est facile de réfuter les arguments que nous avons entendu tirer d'un triple chef contre la fermeté du lien conjugal. Tous ces inconvénients sont écartés et tous les périls éliminés si, en ces conjonctures extrêmes, l'on permet la séparation imparfaite, c'est-à-dire, ne comportant pas la rupture du lien: l'Eglise l'autorise par les claires formules des canons, qui légifèrent sur la séparation de corps, de la table et de l'habitation. (Cod. Jur. Can., c. 1128 sq.) Quant aux causes de ce genre de séparation, aux conditions, au mode et aux précautions propres à satisfaire à l'éducation des enfants et au salut de la famille, et pareillement pour tous les inconvénients soit pour l'époux, soit pour les enfants, soit pour la communauté civile elle-même, il appartiendra aux lois sacrées de statuer pour y parer dans la mesure du possible; et, en partie du moins, cela appartiendra aussi aux lois civiles, pour ce qui regarde les aspects et les effets civils de ce genre de séparation.

Les suites funestes des divorces

Tous les arguments que l'on a coutume d'apporter pour établir l'indissolubilité de l'union conjugale et que nous avons indiqués plus haut, ont manifestement la même valeur pour exclure non seulement la nécessité du divorce, mais n'importe quelle faculté de l'admettre: à tous les avantages que l'on peut énumérer en faveur de la première, correspondent autant de dommages de l'autre côté, dommages très pernicieux tant pour les individus que pour la société humaine tout entière.

Et, pour revenir aux enseignements de Notre prédécesseur, il est à peine nécessaire de dire qu'autant l'indissolubilité conjugale comporte de biens, aussi abondante est la moisson de maux que recèlent les divorces. D'un côté, en effet, avec le lien intact, nous voyons les mariages tranquilles et en sécurité; de l'autre, la perspective d'une séparation prochaine, le péril même d'un divorce éventuel rendent précaire l'union conjugale: ils y introduisent, en tout cas, des soupçons pleins d'anxiété. D'un côté, la bienveillance mutuelle, et la communauté des biens merveilleusement affermies, de l'autre, misérablement affaiblies par la possibilité même de la séparation. D'un côté, de très opportunes garanties pour la chaste fidélité conjugale; de l'autre, de pernicieuses excitations offertes à l'infidélité. D'un côté, la venue des enfants, leur protection, leur éducation efficacement protégées, de l'autre, sujettes aux plus graves dommages. D'un côté, la porte étroitement fermée aux discordes entre les familles et entre les proches; de l'autre, les occasions qui s'en multiplient. D'un côté, les semences de discordes plus facilement étouffées; de l'autre, jetées plus largement et plus abondamment. D'un côté, surtout, la dignité et la fonction de la femme, aussi bien dans la société civile que dans la société domestique, heureusement restaurées et remises en honneur; de l'autre, indignement humiliées, car les épouses encourent alors le péril "après avoir servi à assouvir la volupté de leurs maris, d'être considérées comme abandonnées". (Léon XIII. Lett. Encycl. "Arcanum", 10 fév. 1880.)

Et parce que, pour conclure par ces très graves paroles de Léon XIII, "rien n'est si puissant que la corruption des moeurs, pour perdre les familles et pour ruiner la force des Etats, il est facile d'apercevoir que les divorces représentent le plus funeste des dommages pour la prospérité des familles et des Etats, car ils naissent de la dépravation des moeurs publiques, et, l'expérience en fait foi, ils ouvrent la route et la porte aux habitudes les plus vicieuses de la vie privée et de la vie publique. Et il deviendra évident que ces maux sont plus graves encore, si l'on considère qu'aucun frein ne réussira à maintenir dans des limites certaines, ou prévues d'avance, l'usage des divorces. La force des exemples est bien grande, celle des appétits plus grande encore: leurs excitations auront forcément ce résultat que le désir morbide du divorce se communiquant de proche en proche gagnera de plus en plus leurs âmes; telle une maladie qui se répand par contagion; tel un fleuve qui, franchissant ses digues, inonde tout." (Lett. Encycl. "Arcanum", 10 fév. 1880.)

C'est pourquoi, comme on le lit dans cette même Encyclique, "si les choses ne changent pas, les familles et la société humaine devront craindre sans cesse de tomber misérablement dans... le trouble et le bouleversement universel". ("Arcanum", 10 fév. 1880.) A quel point se sont vérifiées ces prévisions formulées il y a cinquante ans, on en a la preuve dans la corruption qui grandit de jour en jour et dans la dépravation inouïe de la famille dans les régions où le communisme domine sans conteste.

Comment restaurer la sainteté du mariage

Jusqu'à présent, Vénérables Frères, Nous avons admiré avec respect ce que la sagesse du Créateur et Rédempteur du genre humain a établi au sujet du mariage, et en même temps Nous avons déploré que le dessein si pieux de la Bonté divine soit maintenant de tous côtés rendu vain et foulé aux pieds par les passions, les erreurs et les vices des hommes. Il est donc indiqué que Nous Nous appliquions, avec une sollicitude paternelle à la recherche de remèdes opportuns, pour éliminer les abus si pernicieux que Nous avons énumérés et pour rétablir partout le respect dû au mariage.

Pour cela, il est d'abord utile de rappeler cette vérité tout à fait certaine, qui est capitale dans la saine philosophie et même en théologie: à savoir, que tout ce qui a dévié de l'ordre normal ne peut être ramené en son état primitif et conforme à sa nature qu'en revenant à la pensée divine qui est (comme l'enseigne le Docteur angélique), le modèle de toute rectitude. C'est pourquoi notre prédécesseur, de sainte mémoire, Léon XIII, insistait avec raison contre les naturalistes, par ces paroles d'une extrême importance: "C'est une loi de la divine Providence — et Nous pouvons en faire l'expérience — que ce qui a été institué par Dieu et par la nature est d'autant plus utile et salutaire qu'il reste davantage en son état premier, intégralement et sans changement. Tant il est vrai que le Dieu créateur de toutes choses a bien vu ce qui convenait à l'établissement et à la conservation de ses oeuvres, et qu'il les a toutes ordonnées par sa volonté et son esprit, de manière à ce que chacune d'elle atteigne convenablement sa fin. Mais si la témérité ou la malignité humaine veut modifier et troubler l'ordre si providentiellement établi, alors les plus sages et les plus utiles prescriptions elles-mêmes commencent à être nuisibles, ou cessent d'être utiles, soit qu'elles aient perdu, par ce changement, le moyen de rendre service, soit que Dieu lui-même préfère infliger ce châtiment à l'orgueil et à l'audace des hommes. (Encycl. "Arcanum", 1880.)

Il faut donc, pour rétablir l'ordre normal au sujet du mariage, que tous méditent la pensée divine à ce sujet et s'efforcent de s'y conformer.

Par la pratique de la vie chrétienne et la fréquentation des sacrements

Mais comme à cette tâche s'oppose surtout la force de la concupiscence rebelle, qui est certes la cause principale des fautes commises contre les saintes lois du mariage, et comme l'homme ne peut avoir la maîtrise de ses passions s'il ne se soumet lui-même à Dieu, c'est à cela qu'il faudra s'appliquer d'abord selon l'ordre divinement établi. En effet, c'est une loi constante que quiconque se soumet à Dieu a la joie, la grâce divine aidant, de pouvoir dominer ses passions et sa concupiscence; et quiconque, au contraire, se révolte contre Dieu subit avec peine la violence du combat que ses passions déchaînent en lui. Il est sage qu'il en soit ainsi; saint Augustin le déclare en ces termes: "Il convient que ce qui est inférieur soit soumis à ce qui est supérieur, et qu'ainsi celui qui veut s'assujettir ce qui lui est inférieur se soumette lui-même à ce qui lui est supérieur. Reconnais l'ordre, cherche la paix. Toi soumis à Dieu, la chair soumise à toi. Quoi de plus juste? Quoi de plus beau? Toi soumis à ce qui est plus grand, ce qui est plus petit soumis à toi. Sers donc, toi, Celui qui t'a fait, pour que te serve ce qui a été fait pour toi. Nous n'admettons pas que l'on bouleverse cet ordre et qu'on le change ainsi: A toi la chair, et toi à Dieu, mais celui-ci: Toi à Dieu et la chair à toi. Car si tu méprises "le toi soumis à Dieu", tu n'obtiendras jamais "la chair soumise à toi". Toi qui n'obéis pas à Dieu, tu es torturé par un esclave." (August. "Enarr. in Ps. CXLIII".)

Le bienheureux Docteur des nations lui-même rend témoignage, sous le souffle de l'Esprit-Saint, à cet ordre établi par la sagesse divine: après avoir parlé des sages de l'antiquité, qui ont refusé d'adorer et de respecter le Créateur de toutes choses connu et découvert par eux, "c'est pourquoi, dit-il, Dieu les abandonna aux désirs de leurs coeurs, à l'impureté, pour qu'ils accablent d'outrages leurs propres corps", et encore: "C'est pourquoi Dieu les a livrés aux passions honteuses." (Rom, I, 24.) "Dieu (en effet) résiste aux orgueilleux et donne la grâce aux humbles." (Jac. IV, 6), sans laquelle, comme l'enseigne le même Docteur des nations, l'homme ne peut pas dominer la concupiscence rebelle. (Cf. Rom. VII-VIII.)

Puisque donc les passions indomptées ne pourront jamais être tempérées comme il le faut si l'âme elle-même ne rend d'abord à son Créateur l'humble hommage de la piété et du respect, il est d'abord et par-dessus tout nécessaire qu'une profonde et véritable piété envers Dieu pénètre tout entiers ceux qui se lient par le lien sacré du mariage, piété qui donne sa forme à toute leur vie, qui emplisse leur esprit et leur volonté du plus profond respect envers la souveraine Majesté de Dieu.

Ils font donc très bien et ils agissent conformément au plus pur esprit chrétien, ces pasteurs d'âmes qui exhortent les époux à ne pas s'écarter de la loi divine dans le mariage, à y rester surtout fidèles à la pratique de la piété et de la religion, à s'abandonner complètement à Dieu, à implorer avec assiduité son secours, à fréquenter les sacrements, à entretenir et à développer en eux-mêmes des dispositions de dévotion profonde envers Dieu.

Au contraire, ils se trompent grandement, ceux qui, dédaignant ou négligeant les moyens qui dépassent la nature, pensent, par la pratique et les découvertes des sciences naturelles (à savoir, de la biologie, de la science de la transmission de l'hérédité et autres choses semblables) pouvoir amener les hommes à mettre des freins aux désirs de la chair. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire peu de cas, des moyens naturels qui ne sont pas déshonnêtes, car il n'y a qu'un seul auteur de la nature et de la grâce, Dieu, qui a disposé les biens de ces deux ordres pour le service et l'utilité des hommes. Les fidèles peuvent donc et doivent s'aider aussi des moyens naturels. Mais c'est se tromper que de croire ces moyens suffisants pour établir la chasteté de l'alliance conjugale, ou de penser qu'ils ont une plus grande vertu que le secours de la grâce surnaturelle.

(A suivre)

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

MANITOBA

SAINTE-ANNE-DES-CHENES

Notre cercle de l'A. C. J. C. a eu l'heureuse idée d'organiser une retraite semi fermée, du 24 au 27 février. Le succès a dépassé toutes leurs prévisions. 225 hommes et jeunes ont suivi les saints exercices, avec un sérieux et une piété à ravir les anges du ciel. A la clôture, 125 se sont enrôlés dans la Ligue du Sacré-Coeur.

Le R. P. D. Vézina, C.SS.R., a été le prédicateur de cette retraite.

• • •

Le 24 février, notre carillon joyeux annonçait que le ciel venait de donner à M. et Mme Aimé Champagne (Maria Goyet) un joli gros garçon. Il a été baptisé sous les noms de Joseph-Albert-Adrien. Parrain et marraine: M. Jos. Girard et Mme Jos. Champagne, grand-oncle et grand'mère de l'enfant.

• • •

Le Divin Maître est venu cueillir une fleur délicate dans notre parterre. C'est M. Ubald Trudeau qui a eu l'honneur et la douleur de faire ce présent au ciel. Son enfant, Claude, âgé de 3 ans, mourait le 26 février à l'hôpital Saint-Boniface. La sépulture a eu lieu ici le dimanche 1er mars.

Nos sympathies à la famille.

• • •

Grâce à la générosité de la Cie du C.N.R., nous avons passé dimanche une agréable soirée. Les "vues" que la compagnie nous a gracieusement prêtées nous ont fait assister à d'intéressantes parties de pêche et à de belles excursions à travers le pays. Merci au C.N.R.

• • •

Bravo, paroissiens de Sainte-Anne! Voilà qui s'appelle prendre le carême au sérieux! C'était beau de vous voir, mercredi soir, remplir la chapelle pour entendre l'instruction de votre pasteur sur l'éducation — sujet d'une si poignante actualité. C'est beau de vous voir, tous les matins, en si grand nombre, à la messe et à la communion! Continuez à venir, vous surtout qui ne pouvez jeûner; faites cela en esprit de pénitence, et votre purgatoire sera moins long.

• • •

Etait de passage au couvent, cette semaine, la Rév. Soeur B. Labrosse, ancienne supérieure, aujourd'hui maîtresse des novices à Saint-Boniface. Elle accompagnait ses nouvelles professes, les Soeurs C. Tougas — enfant de la paroisse — A. Normandeau, L. Beaudry, A. Mondor.

• • •

Qui donc a dit qu'à Sainte-Anne on ne savait pas s'amuser? Qu'il vienne, celui-là, à notre salle paroissiale les lundi, mercredi et vendredi soir, et il verra comment nos jeunes — et nos vieux, car il en vient dont le toupet est déjà grisonnant — savent passer ensemble d'agréables soirées! Ils ont fabriqué un jeu qui s'appelle, dit-on, "Miramichi". Pauvre Miramichi, il en entend un joli tapage! Toute la veillée, les rondelles glissent et s'entrechoquent, les parties se succèdent, chaudes et joyeuses. D'autres jeux: "Ping-pong", bouloir, échelles, feront bientôt leur apparition: il y en aura pour tous les goûts.

Amusez-vous bien! Quand on s'amuse bien, on mange bien, on dort bien et on est heureux!

Joyeuse visite

Dimanche, le club des raquetteurs de Saint-Boniface, le "Voyageur" avec son aumônier, M. l'abbé E. Lévêque, vint passer la journée avec nous. Ils étaient trente gais lurons: capots blancs à capuche et aux épaulettes tricolores, ceintures fléchées, tuquets à bande rouge, ou verte, ou bleue, visage frais et jovial, ils nous sont arrivés à 9 h. 45. Tout juste le temps d'entrer saluer la bonne sainte Anne et prendre leurs sièges pour la grand'messe et le sermon. C'était le premier article du programme.

Mais les estomacs réclament le second. On passe à la salle où les attendent des tables royalement servies: Fèves au lard, ragoût et sirop d'érable,
Pour des Raquettes, pas d'meilleur [repas.
On est Canayen ou ben on l'est pas!

L'après-midi, coupé par les vêpres et la vénération de la relique de la bonne sainte Anne, se passe joyeux et bruyant. Les jeux se succèdent avec un entrain merveilleux. Vers 5 h., tout bruit cesse: c'est l'heure du repas, et tout le monde est fort occupé.

Après le souper, une promenade, et les jeux recommencent avec leur joyeux tapage: partie de cartes, jeu de l'écureuil, concours de tous genres, chansons; nos jeunes rivalisent d'entrain avec nos visiteurs pour divertir les nombreux spectateurs.

A minuit, une dernière et chaude poignée de mains; on échange des remerciements et des au revoir, et nos raquetteurs s'en vont.

Courez, joyeux cortège,
Raquette agile et traineau léger,
Sur l'éclatante neige
Laissez-vous emporter,
Gai!

Un cordial merci et nos plus chaleureuses félicitations à notre Cercle de l'A. C. J. C. et aux dames dévouées qui l'ont aidé. Ils ont montré comment on reçoit des amis qu'on estime!

N.-D. DE LOURDES

Cent pour cent

Mardi dernier, à voir la salle pleine aux trois quarts, et d'hommes réfléchis, on aurait pu croire qu'il s'agissait d'un placement avantageux. Pensez donc, cent pour cent! Cependant 113 de ces messieurs bien pensants ont voté contre; 10 seulement, non moins pensants, étaient en faveur de la motion. Le "Wheat Pool" a donc subi de ce chef un grave échec. Pour le réparer autant que faire se peut, il convoque dans cette même salle une nouvelle assemblée, celle-là sous ses auspices. Les gros messieurs de la société et de l'endroit prendront la parole, en anglais et en français (pour aller droit faut bien marcher sur deux jambes). Il est bien probable que les arguments des orateurs de la première assemblée vont être repris, disséqués et pesés à leur juste valeur. En tout cas, la joute promet d'être très intéressante. Avis aux amateurs pour le 4 mars prochain, à 2 h. de l'après-midi.

• • •

Le jeudi 26 février, l'aimable conférencier que tout le monde connait, M. Villeneuve, donnait dans cette même salle une conférence très intéressante, comme toujours, à seule fin de suggérer quelques remèdes à la crise financière qui nous étreint de plus en plus. Le mal est immense, profond, mondial. Des remèdes qui seraient une panacée universelle, disons bien vite qu'il n'y en a pas. Mais cette montagne peut être atteinte par des travaux d'approche qui la mineront peu à peu avant de la réduire. Premier enjeu: l'horreur des dettes, ce qui veut dire une économie plus serrée; 2ème moyen: crainte motivée de la grande culture; 3ème moyen, un des meilleurs, et à la portée de tous: une culture mixte plus intense. Les marchés anglais, preuves en mains, sont ouverts pour des années à venir à tous nos produits. Le marasme, on en sortira; le chemin d'exportation va se déblayer forcément, à ce moment il faut être prêt. Rien ne sert de pousser des gémissements stériles, il faut mettre la main à la pâte.

M. Villeneuve eut un mot très aimable pour les dames qui fleurissaient ici ou là l'assemblée, sans doute pour leur faire prendre en bonne part les conseils pratiques qu'il leur donna.

Il était bien tard, très tard quand l'assemblée se retira, mais non sans remercier chaleureusement le conférencier.

• • •

Nous apprenons à la minute et la maladie et la guérison de Mme Benoit Dupasquier, opérée de l'appendicite à l'hôpital de Saint-Boniface.

• • •

M. François Lesage va de mieux en mieux; disons-le, il est sauvé, cette fois encore.

• • •

Mes amis, n'oubliez pas la grande séance du 11 mars, un grand voyage à la conquête du pôle Sud.

LAURIER

Nos Dames de Sainte-Anne, comme toujours, s'efforcent de bien faire les choses, et leur soirée du dimanche fut un joyeux passe-temps. Sans doute les fortes sommes d'argent des autres fois ne font pas tout le succès d'une partie de cartes, mais c'est l'entrain, la bonne volonté et la gaieté. Il est superflu maintenant de nommer les artistes; ils préfèrent conserver l'incognito, c'est plus modeste. L'essentiel pour eux fut d'avoir été à la hauteur de leur tâche et les remerciements, les applaudissements de l'auditoire ont été une preuve de leur succès.

• • •

L'Association de l'Amicale est fondée; Soeur Louise du Sacré-Coeur, notre aimable directrice, par son dévouement et son zèle, a su réussir. Que font ces jeunes filles à cette réunion de l'Amicale? Prier, méditer, se composer un visage de circonstance, allongé et austère? Non, pas le moins du monde. Elles prient, oui, sans doute, mais leur opinion est celle-ci: un saint triste est un triste saint. Elles s'en donnent à coeur joie et les heures s'écoulent rapidement au Couvent de Notre-Dame des Victoires. Le programme est varié, l'utile est mêlé à l'agréable, on se sent tout à fait en famille. Voilà ce qui est le charme.

Nous avons grand hâte de nous trouver de nouveau réunies, mais, hélas! notre bonne Soeur directrice est encore à l'hôpital. Nous lui souhaitons un prompt retour. Elle nous manque.

• • •

Pour le 15 mars, amis des paroisses voisines, vous êtes invités à assister à une soirée donnée par les Enfants de Marie.

• • •

Durant le mois de février, nous avions le plaisir d'avoir parmi nous MM. Henri et Edouard Deremiens, de Bellevue.

• • •

Mme Joseph Martin et sa fillette, venues de Winnipeg, étaient aussi en visite chez M. Honorat Gamache.

• • •

Cette semaine M. et Mme E.-P. Guay sont les hôtes de leurs parents respectifs. Malgré les austérités du carême, nous goûtons les joies familiales.

SAINTE-ROSE-DU-LAC

Résultats des dictées données par la Commission scolaire le 20 février

Grade XI: Gertie Tucker, Cécile Bonin.

Grade X: Antoinette Houde, Béatrice Proulx.

Grade IX: Adrienne Robic, Antonio Vermette.

Grade VIII: Georgette Arcand, Eugénie Montsion.

Grade VII: Léon Tardif, Cécile Guyot.

Grade VI: Jean Molgat, Victor Lagassé; Priscilla Montsion et Jean-Louis Brund.

Grade V: Laurent Garand; Léonie Brunel et Louis Tardif (ex aequo).

Grade IV: Cécile Valcourt; Marguerite Neault et Justin Duhard (ex aequo).

Grade III: Léontine Montsion, Jeanne Gadal.

Grade II: André Molgat, Henriette Neault.

Résultats des examens du 20 février

Grade XI: Helen Cumming, Dora Tucker, Gertie Tucker.

Grade X: Helen Bell, Rhoda Saurette, Antoinette Houde.

Grade IX: Paul Saurette.

Grade VIII: Clarence Tucker, Eugénie Montsion, Viola Dame.

Grade VII: Austen Tucker, Ovide Houde, Léon Tardif.

Grade VI: Jean-Louis Brunel, Hector Montsion, Honoré Tardif.

Grade V: Laurent Houde, Eugène Abraham, Elizabeth Inglebeen.

Grade IV: Joseph Leclerc, Edmond Bissonnette; Justin Duhard et Alice Coulombe (ex aequo).

• • •

Le vendredi 20 février, les élèves de l'école supérieure nous invitaient encore une fois à une autre discussion dont le thème était: "Un voyage en bateau est plus agréable qu'un voyage en automobile". Mary Tucker, élève du grade X, dirigeait l'affirmative, et Adrienne Robic, du grade IX, la négative. Mlle Tucker et ses zélées partisans ont si bien posé leurs vues qu'elles ont remporté la victoire. C'est dire que Mary sait bien se tirer d'affaire et organiser son monde; d'ailleurs, toutes ses compagnes savent très bien que la Providence l'a douée d'une petite langue bien déliée, aussi c'est toujours avec bonheur qu'on se range de son côté. Il faut ajouter que les partisans d'Adrienne étaient tous pour ainsi dire des débutants en éloquence. Antonio n'en était pas à son début, il est vrai; cependant, plusieurs ont pu remarquer qu'un léger frémissement agitait tout son être. Espérons que nous aurons le plaisir de constater de nouveaux progrès sous peu, car ces discussions sont une excellente formation pour nos jeunes.

Concours d'épellation

Les élèves du grade V de l'école et du couvent nous ont montré leur talent pour l'épellation, le vendredi 27. [illegible]

remporta la victoire, Flavie Desrochers étant seconde et Mollie Schuer troisième. Les petites pensionnaires ne se découragent pas, mais comptent bien se reprendre avant longtemps.

MARIAPOLIS

Le second service anniversaire de M. l'abbé A. Rousseau, ancien curé, sera chanté à Mariapolis, le mercredi 11 mars, à 9 h. 30. Les prêtres et les laïcs qui l'ont bien connu sont cordialement invités à y assister.

• • •

D'après le rapport annuel pour l'année 1930, la paroisse de Mariapolis, y compris les villages voisins à l'ouest et au sud, comptait 125 familles de langue française, une trentaine de langue flamande, quelques-unes de langue anglaise et polonaise et quelques individus.

Il y eut durant l'année 35 baptêmes, 11 sépultures et 6 mariages bénis dans la paroisse.

Les communions ont sensiblement augmenté en 1930. Ceci est dû surtout à un plus grand nombre d'enfants s'approchant de la Sainte Table tous les jours pour répondre à un désir exprimé par S. G. Mgr l'Archevêque et rappelé de temps à autre aux enfants par les Rév. Soeurs.

Parties de cartes (1931)

Elles ne sont pas ce qu'elles furent l'an passé, cependant bien que très encourageantes pour l'année, et les joueurs se disputent les prix tout comme s'ils étaient de grande valeur. La lutte est visible et acharnée pour les prix de série qui se fait actuellement entre quatre ou cinq joueurs de chaque côté. Ce qui fait que nous les voyons à chaque partie, en plus de quelques nouvelles recrues à chaque partie, regrettant sans doute déjà d'avoir manqué la première et même les deux premières. Nous souhaitons bonne chance à tous ceux qui n'ont pas manqué et nous invitons ceux qui ne sont pas encore venus à se décider de faire leur part avant qu'il ne soit trop tard.

CARDINAL

En visite dimanche dernier, chez M. et Mme Pierre Bouvier, M. Edgar Bessette, gérant de la Banque Royale du Canada de Somerset, accompagné de son épouse, Mme Bessette, ainsi que leur tante, Mme Choquette, de Holyoke, Mass., et M. Baccaert, instituteur de l'école Saint-Louis à Cardinal, accompagné de sa fiancée, Mlle Germaine Rocan, aussi de Somerset, et M. Smith, comptable à la même banque. Ils ont fait le voyage en auto.

LETELLIER

Délégués

MM. Narcisse Breton, Joseph Jutras, Joseph Saurette et David Loiselle étaient les délégués de la paroisse aux conventions des commissaires d'école tenues à Winnipeg et Saint-Boniface la semaine dernière.

Retraite paroissiale

Une retraite paroissiale prêchée par les RR. PP. Legris et Vézina, C.SS.R., commencera le dimanche 8 mars.

Départ

Sur les conseils de ses médecins, M. le curé doit faire un voyage de repos. Il nous a quittés mardi matin pour le sud en automobile. M. Stanley Fraser d'accompagne.

LORETTE

Le dimanche 8 mars, grande partie de cartes, suivie d'un programme musical, donnée par le club le "Canadien", raqueteurs de Lorette. Bienvenue à tous nos amis de Lorette et des paroisses environnantes.

On va fermer le collège de Brandon

Brandon, Man. — Le collège de Brandon fermera ses portes à la fin de l'année scolaire, après 42 ans d'existence. Il était affilié à l'Université baptiste McMaster, de Hamilton, Ont. Le nombre des élèves était d'environ 300. Il y a un an, on entreprit une campagne pour prélever $750,000 mais on ne réussit pas à atteindre l'objectif, et l'institution se trouva manquer de fonds.

Mgr Charlebois à Ottawa

Ottawa. — Mgr Ovide Charlebois, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin, est à Ottawa. Il est venu discuter avec le gouvernement fédéral certaines questions concernant les écoles des sauvages dans le territoire sous sa juridiction.

Une enquête départementale

La semaine dernière, le commissaire E.-G. Trick a tenu, à Giroux, une enquête provoquée par l'accusation d'ingérence politique portée contre le maître de poste de l'endroit. L'accusation allègue que ce fonctionnaire a fait de la propagande pour le compte du parti libéral lors des dernières élections générales.

Ce maître de poste, M. Fred Acres, a été défendu à l'enquête par Me Noël Bernier. Le commissaire a transmis les témoignages à Ottawa, pour décision.

"L'Art d'être heureuse"

Ce petit livre, dont une nouvelle édition définitive vient de paraître, a connu l'un des plus beaux succès de librairie au Canada. Les critiques les plus autorisés en ont fait de grands éloges. Mgr Camille Roy en a dit: "Voici un livre qui a chance de survivre et de devenir le bréviaire des femmes".

"L'Art d'être heureuse" est en vente aux bureaux de la Liberté et dans les librairies, $1.00 l'exemplaire franco.

SAINT-BONIFACE

A la cathédrale

Les exercices du mois de saint Joseph auront lieu tous les jours. Lorsqu'il y aura office le soir, les lundi, mercredi et vendredi, les exercices en l'honneur de saint Joseph auront lieu ces mêmes soirs; autrement, l'on récitera les prières accoutumées après la messe de 7 h. 30.

A l'archevêché

M. l'abbé Lizotte, ancien curé de Keewatin, a quitté Saint-Boniface la semaine dernière, en route pour l'Est. Il va au sanatorium de Blois aux Trois-Rivières, pour suivre des traitements. M. Lizotte était chapelain à l'hôpital de Kenora. Il a été remplacé par M. l'abbé Dumouchel, prêtre du diocèse de Mont-Laurier, qui fera à l'hôpital Saint-Joseph un stage de convalescence.

La fête de Monseigneur au Collège

Ce sera pour le 25. Les collégiens entendent garder la tradition: c'est tout dire!

On prépare pour la circonstance le chef-d'oeuvre dramatique de François Coppée, "Pour la Couronne". Représenté pour la première fois à l'Odéon en 1893, ce drame lyrique valut à l'auteur la gloire du triomphe. Depuis cette première, chaque représentation ne fut que la répétition de ce retentissant succès.

Notre directeur dramatique le R. P. Caston Hacault, en mettant cette pièce à la scène après "Polyeucte" et "Athalie", n'a pas cru trop déchoir. Ceux qui regrettent le vers médaille du vieux Corneille et la passion vibrante qu'il avait coulée dans ses tirades, pourront trouver consolation le 25 mars prochain.

Nous mettrons les billets en vente dans quelques jours. Avis à nos amis!

Séance à l'Académie Provencher

Jeudi soir prochain, les élèves de l'Institut Collégial Provencher offriront à S. G. Mgr l'Archevêque une séance dans la salle académique de l'Institut. Un programme attrayant a été préparé avec soin et l'on compte sur la présence d'un bel auditoire.

Concert français au poste CJGX, jeudi soir

Le jeudi 5 mars, de 8 h. à 9 h., aura lieu le concert français dont nous avons parlé la semaine dernière. C'est le poste CJGX qui en a pris l'initiative. Les amateurs de bonne musique seront aux écoutes, jeudi soir et surtout les personnes de langue française. Les commentaires seront reçus avec plaisir.

Le programme, bien que non définitif encore, comprendra des chants et morceaux de musique. Nous aurons le plaisir d'entendre Mlle Alexandrine Savoie et Mlle Ida Phaneuf, ainsi que d'autres artistes féminins. Les messieurs seront aussi à l'honneur. Des artistes bien connus de nos représentations musicales, tel que MM. Lucien Deschênes, Oswald Paul, Henri Lévêque, Lucien Daoust, etc. Ces messieurs doivent exécuter un double quatuor. M. Marius Benoist, qui a la chose en main, fera aussi exécuter des morceaux pour cordes par quelques artistes de son orchestre.

Les accompagnatrices seront Mlles Alberta Bernier et Laura Brodeur. M. Narcisse Fournier sera l'annonceur.

Au prochain concert, en avril, nous aurons, paraît-il, le plaisir d'entendre la chorale mixte exécuter plusieurs pièces de son répertoire.

A jeudi soir, de huit à neuf.

Cercle Sainte-Elisabeth

Les termes qui expriment le noble sentiment de la reconnaissance ne sont jamais banals. Nous ne saurions donc en inventer de nouveaux pour dire ici la nôtre aux amis de notre oeuvre. Merci donc à tous ceux qui ont contribué au succès de la dernière partie de cartes, et une mention très spéciale à Mmes A. Lafrance et H. Painchaud, les dévouées organisatrices.

Nos félicitations aux gagnants dont liste suit:

Whist — Dames: 1er prix, Mlle Agnès Doigny; 2ème, Mme R. Langevin; 3ème, Mlle R. Landreville; 4ème, Mme E. Martel. Messieurs: 1er prix, M. E. Barré; 2ème, M. E. Morin; 3ème, M. J.-C. Ritchot; 4ème, M. E. Poitras.

Bridge — Dames: 1er prix, Mme L. Bétournay; 2ème, Mme A. Lafrance; 3ème, Mme Noël Bernier. Messieurs: 1er prix, M. L. Bétournay; 2ème, M. Z. Bériault.

Donateurs: Congrégation des Dames de Sainte-Anne, hon. juge Prud'homme, Mme Noël Bernier, M. Ernest Gagnon, Mme J.-A. Prénovault, Mme A. Cusson, Mme A. Laramée, MM. Pelletier et Phaneuf, Mme J.-C. Fournier, Mme W. Raymond.

* * *

Qu'il soit entendu que le prochain rendez-vous est pour le 12 mars, toujours à l'école Provencher.

A.-G. RAYMOND,
Secrétaire.

La Chorale

Notre Chorale continue son travail. Dimanche dernier avait lieu dans les salles de l'Académie Provencher une gaie réunion où un bon nombre de nos membres s'étaient rendus. Nos amis de la Chorale exécutèrent plusieurs morceaux de chant et il y eut quelques tournées de cartes. Mlle Geneviève Bélanger chanta, ainsi que MM. E. Ritchot et Painchaud. Mlle Hélène Magne et M. G. Guyot déclamèrent. La plus douce gaieté régna jusqu'à la fin.

Les prix de cartes furent gagnés par Mlles D. Ritchot et Irène Benoist (consolation), et par MM. G. Guyot et Marius Benoist (consolation).

Les membres de la Chorale seront à l'honneur dans le concert de radio, jeudi soir, et on annonce qu'au concert d'avril la Chorale tout entière sera invitée à en faire les frais.

Ligue paroissiale "Midget"

I—Collège vs Juniorat: 4 à 0

La partie entre Collège et Juniorat décide des finales. Le Juniorat perdant, il est éliminé et Cathédrale entre en lice avec le Collège pour le championnat.

Le jeu fut intéressant de part et d'autre. Joyal fit preuve d'une grande ténacité. Le Juniorat, d'ailleurs, était entré résolument dans la lutte et plusieurs fois pendant la première période sa ligne pressa la défense du Collège. Montpetit, nouveau joueur du Collège, joua effectivement sur la défense, pendant que Gauthier, Vien et Beaudin se distinguaient dans des montées et des passes calculées.

Points: 1ère période: Vien, de Montpetit et Gauthier. 2ème période: Vien. 3ème période: Vien, de Beaudin et Gauthier; Beaudin.

Nouvelles

Le club "Midget" passa une magnifique soirée chez M. W.-P. Lévêque, la semaine dernière. La partie de "hockey" intérieur fut chaude. Tout s'y passa comme dans les grandes ligues; malgré les protestations de Léo et l'évidence du hors jeu, l'arbitre "Ti Pit" fut ferme dans sa décision et le club Méo l'emporta par 1 point à 0. Grand merci à la famille W.-P. Lévêque.

Notre entraineur Albert a fait des merveilles, avec son frère "Tony", lors de la dernière partie contre Winnipeg. Il semble que ça relève encore les "Midgets" de Cathédrale.

Le Juniorat refuse de jouer la dernière partie contre Cathédrale. Le Collège et Cathédrale finissent égaux.

* * *

Résultat des parties avant les finales:

	J.	G.	P.	E.	P.
Cathédrale	8	4	2	2	10
Collège	8	4	2	2	10
Juniorat	8	2	6	0	4

Première partie des finales pour Cathédrale

La première période appartient indubitablement au Collège: bel ensemble, passes mesurées, jeu systématique et ferme. La deuxième période, heureusement, trouva Cathédrale plus résolu et jusqu'à la fin le jeu fut de plus en plus pressé sur la ligne, la défense devint dangereuse et le gardien de but fit merveille. La partie fut dès lors des plus intéressantes. Cathédrale tint le haut du pavé pendant la troisième période.

Nous signalons spécialement le beau travail accompli par la première ligne du Collège et par la défense et le gardien du but de Cathédrale. Bélanger a crédit du seul point qui soit vraiment magnifique et de belles passes.

Nouvelles

A la première partie des finales, n'ont pas pu jouer pour cause de maladie: Montpetit, pour Collège; Morin et Agagnier, pour Cathédrale.

Bernard Croteau, qui était signé pour la ligne de Cathédrale à la dernière partie contre Juniorat, jouera sur l'aile droite la prochaine fois.

Musique

La préparation du concert va à merveille; l'assistance des choristes est très encourageante, ce qui, au dire du président, nous assure d'avance d'un franc succès le 19 au soir.

* * *

La soirée mensuelle qui eut lieu dimanche soir fut aussi heureuse que les précédentes. Merci encore une fois à tous ceux qui y ont contribué d'une manière ou d'une autre.

* * *

Il nous fait plaisir de signaler le retour de notre ami Avila Brodeur. Nous souhaitons qu'il demeure parmi nous dorénavant.

* * *

C'est jeudi soir que notre premier concert français sera irradié du poste CJGX. Les membres des chorales et leurs amis pourront l'entendre à la salle du sous-sol de la sacristie, où un appareil sera installé spécialement pour l'occasion, grâce aux bons offices de l'ami Klok, un des membres dévoués de la chorale.

* * *

En constatant la belle assistance aux répétitions et l'entrain que les choristes y apportent, il y a tout lieu d'espérer que la messe de Pâques remportera un grand succès. Ce sera une nouvelle preuve que la vieille cathédrale peut offrir beaucoup de bonnes choses avec un peu d'enthousiasme et de bonne volonté.

* * *

On nous dit que la chorale mixte pourra peut-être figurer au concours musical, qui aura lieu à Winnipeg au mois de mai. Si les choristes veulent s'en donner la peine, notre directeur se laissera convaincre que la chorale pourrait y faire bonne figure. Donc, avis aux intéressés.

Chevaliers de Colomb

Conseil Provencher, No 2450

Le grand chevalier Dostert vient de nommer Léo Millette au poste vacant de conférencier et président du Comité des divertissements de notre conseil. Félicitations à M. Millette, chevalier actif et dévoué qui, sans aucun doute, fera honneur à ce poste important.

* * *

Comme inauguration de son règne, M. Millette annonce un concours de bridge, dans nos salles, ouvert aux Chevaliers et leurs amis, qui commencera le dimanche 8 mars, à 2 h. 30 de l'après-midi, pour se continuer tous les dimanches suivants jusqu'à sa terminaison. Ce concours est limité à 32 clubs seulement. Pas d'entrées individuelles. Prix d'entrée de club, $1. Chaque club désirant y prendre part doit s'inscrire avant le 7 mars, avec un membre du Comité composé de Léo Millette, J.-A. Rhéaume, Pierre Buote et Auguste Côté. Qu'on se hâte; les premiers inscrits, les premiers servis!

* * *

Le 24 février, au Central, nos Gros Huit de la Ligue de Quilles rencontraient l'équipe de la Banque Canadienne Nationale une deuxième fois, cette saison. Les manieurs d'or et d'argent se montrèrent encore supérieurs dans les trois parties, par une majorité de 58 points. Il n'y eut pas de jeu sensationnel de part et d'autre, mais il restait à notre capitaine Millette d'accaparer les honneurs individuels de la soirée, par une partie de 191 et un total de 494. Suit le résultat:

Banque Canadienne Nationale — Lane, 492; Desrosiers, 392; Taché, 443; Blanchette, 457; Kurys, 461. Totaux: 744, 770, 731—2245.

Conseil Provencher — Desjardins, 122; Leduc, 131; Blanchard, 135; Grondines, 272; Roy, 281; Pelletier, 305; Carrière, 447; Millette, 494. Totaux: 706, 752, 729—2187.

La Banque Canadienne Nationale gagne trois.

* * *

D'après les joutes de jeudi dernier dans notre Ligue de Quilles, les champions de la série sont encore incertains. En attendant la fin, le club Millette tient bon la tête, et le club Desjardins, par sa victoire éclatante sur le club Gatien, fait encore parler de lui. Joe Blain s'est encore couvert de gloire par son jeu brillant, et on dit que c'est un futur capitaine!

Suit le jeu détaillé:

Club Roy — Lanthier, 106; Dostert, 454; Carrière, 476; d'Eschambault, 446; Michon, 294; handicap, 362. Totaux: 574, 794, 770—2138.

Club Laroque — Parent, 447; Mercier, 452; Pelletier, 474; Laroque, 423; handicap, 252. Totaux: 618, 721, 709—2048.

Le club Roy gagne deux.

* * *

Club Gatien — Laurendeau, 355; Trudel, 432; Grondines, 456; Gatien, 484; handicap, 207. Totaux: 654, 652, 628—1934.

Club Desjardins — Gagnon, 251; Blain, 522; Leduc, 443; Desjardins, 263; Collin, 275; handicap, 320. Totaux: 699, 720, 655—2074.

Le club Desjardins gagne trois.

* * *

Club Côté — Blanchard, 440; Rodrigue, 253; Buote, 219; Poulin, 242; Côté, 451; handicap, 318. Totaux: 627, 586, 710—1923.

Club Millette — Bergevin, 361; Picard, 425; Vermette, 102; Marquis, 193; Millette, 461; handicap, 376. Totaux: 643, 647, 628—1918.

Le club Millette gagne deux.

Résumé

Haute partie individuelle: Blain, 206.

Hautes trois parties individuelles: Blain, 522.

Position des clubs

Millette	16	8
Côté	13	11
Laroque	12	12
Gatien	11	13
Desjardins	11	13
Roy	9	15

Moyenne individuelle—Les Gros Huit

Grondines	164
Desjardins	156
Pelletier	156
Millette	155
Blanchard	154
Roy	154
Carrière	153
Parent	151

Jardin de l'Enfance Langevin

Tableau d'honneur pour février

5ème année: Joseph McCarroll, Thomas Adams.

4ème année: (a) Claude Sumner, Gérard Labossière; (b) Armand Picard, Jean Pelletier, Edward Davis, William Doyle, Thomas Lahoud.

3ème année: (a) Maurice Gydé, Maurice Sabourin, Gérard Cormier, Henri Bélanger, Mark Reid; (b) Maurice Bernier, Marcel Laurendeau, Alphonse Gaudette, Robert Papineau, Léo Lavallée, Joseph Keenan, Louis Guicheret.

2ème année: (a) Maurice Prendergast, Omer Cormier, Bruno Cormier; (b) Albert Decruyenaere, Joseph André, Adélard Langevin, Alfred Ferrier, Jérôme Laberge, Georges Pelletier, Louis Poiriez.

1ère année: (a) Jacques Senez, Jean-Paul Trudeau, Marcel Dugas, Bernard Laberge, Roland Fortin; (b) Bernard Gagnon, Pierre Raymond, André Trudel, Laurent Desjardins, Georges et Arthur Decruyenaere, Henri Grag.

Préparatoire: (a) Alfred Picard, Paul Doucet, Jean Senez, Fernand Lanthier; (b) Wilfrid Laurendeau, Louis Lavery, Gérald Carrière.

PETITES NOTES

On a appris jeudi la nouvelle de la mort de Mme Ed. Besner, née Léontine Milord, épouse du Dr Edouard Besner, autrefois de Saint-Boniface et du Sacré-Coeur de Winnipeg, décédée à Maniwaki, P. Q. Née à Saint-Boniface il y a 41 ans, elle vivait dans la province de Québec depuis 1910. Lui survivent: son époux et deux fils, Arthur, 18 ans, et Valorie, 16 ans, ainsi que trois frères: Hector Milord, Californie; Saul Milord, Abernethy, Sask.; Elzéar Milord, Montréal. Elle laisse aussi quatre soeurs: Mme J.-B. Leclerc, Saint-Boniface; Mme J.-A. Léveillé, Montmartre, Sask.; Mme L.-A. Delorme, Toronto, et Mme J.-N. Caron, Winnipeg. Les funérailles ont eu lieu samedi à Maniwaki, dans l'église des RR. PP. Oblats. Nos sympathies à la famille.

* * *

La famille Coutu remercie tous ceux qui ont bien voulu lui témoigner de la sympathie à l'occasion de son deuil récent.

Baptêmes

Le 17 février — Marie-Lorraine-Angelina-Célina, née le 16, enfant de Nazaire Bernier et de Célina Girouard. Parrain, Joseph Bird; marraine, Mme Narcisse Girouard, née M.-Anne Chartier.

Le 1er mars — Marguerite-Marie-Alice, née le 24 février, enfant de Joseph Prince et de Parmelia Doucet. Parrain, Noël Pétrin; marraine, Irène Prince.

Le 1er mars — Maria-Juliette-Denise, née le 26 février, enfant de Charles Leclair et de Clara Bruneau. Parrain et marraine: Médéric Trudeau et son épouse, née Gérardine L'Heureux.

Le 1er mars — Joseph-Louis-Léo, né le 24 février, enfant de Joseph Plante et de Philomène Bruneau. Parrain, Léopold Gareau; marraine, Amanda Bruneau.

Sépulture

Le 28 février — Inhumé dans le cimetière Sainte-Marie, de Winnipeg, le corps de Catherine Helger, épouse de feu Augustin Saive, décédée le 26, à l'âge de 76 ans.

LA VIE AU COLLÈGE

Jeudi dernier, le conventum de rhétorique, 1930-40, faisait chanter une grand'messe pour M. Fabien Sylvestre, récemment décédé.

Sport

Dimanche, au collège, se jouait la deuxième partie de la ligue paroissiale, classe "midget". Les nombreux spectateurs qui se pressaient autour de la patinoire ont dû s'en retourner avec la consolation d'avoir vu une belle joute, sans pouvoir dire toutefois qu'ils avaient gagné...

Nos porte-couleurs ont bataillé pendant 70 minutes sans parvenir à compter le point qui aurait rompu cette égalité agaçante. Nous pouvons dire, sans fausser la vérité historique, que les collégiens méritaient la victoire, et qu'ils semblent avoir été victimes des circonstances. Raymond Gauthier, qui a enregistré l'unique point de la partie, son homonyme Paul, Beaudin, Vien auraient maintes fois mérité de compter. Yves Tremblay, en dépit d'une malchance initiale, a bien gardé sa citadelle. A quand la victoire? Ce sera pour la prochaine fois!

La production des autos au Canada

Ottawa. — D'après un communiqué que vient d'émettre le bureau fédéral des statistiques, la production des véhicules-moteurs au Canada en janvier s'est élevée à 6,496 unités. Ce chiffre dépasse de 16 pour cent la production du mois précédent, mais il est inférieur de 37 pour cent à la production de janvier 1930. En prenant pour base la production de 1919 à 1928, le chiffre-indice de la production des automobiles au Canada en janvier dernier est inférieur de 60 pour cent à la normale.

Les livres des douanes révèlent qu'en janvier le Canada a importé 915 automobiles et en a exporté 3,098 alors qu'en janvier 1930 le pays a importé 1,290 automobiles et en a exporté 2,997.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum 25 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Les petites annonces doivent nous parvenir au plus tard le lundi soir, à cinq heures.

POURQUOI PAYER PLUS CHER! — Nash Sedan, 4 portes, modèle 1929, $615. Nash Sedan, 4 portes, modèle 1928, $475. Essex Sedan, 4 portes, modèle 1928, $425. Essex "Coach", modèle 1929, $425. Téléphonez-nous pour une démonstration ou plutôt venez nous voir à notre garage. Vous serez convaincu qu'ils sont de véritables occasions. Garage Constant, 162, rue Marion. Tél. 202 656. Tf

ON DEMANDE un médecin pour la Municipalité de La Broquerie. Rémunération convenable. S'adresser au Secrétaire-Trésorier, Municipalité de La Broquerie, La Broquerie, Man. 42

A VENDRE — 170 acres de terre améliorée pour jardinage, sur route pavée et ligne de tramway, dans le village de Saint-Norbert, à proximité de l'église et des écoles. Conditions faciles. S'adresser à H.-C. Webb, suite 25, C.P.R. Building. Tél. 23 579. 40

MENAGE BELGE avec garçon, 18 ans, travailleur raisonnable, demande ouvrage sur ferme pour travailler ensemble ou séparément. Libre de suite. Pour renseignements, s'adresser à Henri Gevaert, Routledge, Man. 42p

TROUVE dans Saint-Boniface, une montre. La réclamer à Frédéric Rességuier, 448, rue Tissot, Saint-Boniface. 40p

A LOUER — 205 acres de terre, dont ... en culture et le reste en bois et pâturage. Puits artésien. Excellentes bâtisses en bonne condition. S'adresser à Mme A. Brisson, 274, rue Goulet, Norwood. 40p

RADIO 1930, tout neuf. Console "Silver Marshall". Régulier $240 pour $155. Constant Garage, 162, rue Marion. Tél. 202 656.

AU SACRE-COEUR

Funérailles

Décédée le 22 février, Mme Alexis Chandonnet, née Joséphine Lanieux, fut inhumée le mercredi 25 février.

Le service eut lieu à l'église du Sacré-Coeur; le Rév. Père Curé chanta le service. La sépulture eut lieu dans le cimetière de Sainte-Marie.

Après 65 ans de vie et 43 ans de mariage, lui survivent son époux, six enfants et ceux de ses frères.

Portaient le cercueil: MM. E. Lalonde, F.-X. Gosselin, Ph. Gosselin, A.-B. Desrochers, O. Marquis, R. Fortier, V. Vazzo et J.-E. Montpetit.

• • •

Autres funérailles. Le 24 février mourait un enfant de onze mois et demi: Alexandre-Paul Fortney. De l'église du Sacré-Coeur, les dépouilles mortelles furent transportées au cimetière Sainte-Marie, dans l'après-midi du 26 février.

Réunion mensuelle et cotisation annuelle

Dimanche prochain, les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste se réuniront en séance plénière, à 3 h. De plus, rappelons que la date du paiement annuel est passée. Une piastre, s'il vous plait, pour la cotisation annuelle!

Parties de cartes

A retenir: le 8 au soir, ainsi que le 15 au soir, il n'y aura pas de parties de cartes dans notre salle paroissiale. En ce temps, tous les esprits seront à la retraite.

Mais, de la partie de cartes du 1er mars, alors que nos musiciens et musiciennes de l'école donnèrent un admirable exemple de dévouement, quels souvenirs nous apportez-vous? Lecteurs et lectrices de chroniques, voici: la longue liste des prix et des variétés de la soirée suffiront pour vous faire deviner nos impressions.

Au whist: Mmes J. Lucky, A. Cayer, Mlles Y. Montpetit, N. Morrier, C. Plante, B. Lewis, E. Landreville, Mmes J. Kelly, Thomas, M. Mercy et Z. Picard; MM. J. Cligrow, A. Gareau, E. Pierre, A. Desmarais, A. Mager, P. Demeules, J. Cadieux, G. Verhague, D. Biron, M. Savage, M. Paradis et H. Laroque; prix de consolation: Mlle A. O'Connell et M. J. Hermary.

Au bridge: Mmes O. Bourbonnais, Ph. L'Heureux et J. Laberge; MM. Warkertin, G. Léveillé et Dr Laberge.

Prix d'entrée: Mlle A. O'Connell et M. A.-B. Desrochers.

Raffles: Mme F.-E. Johns et Mlle ... Morrier.

Un programme musical bien défini et bien donné, un goûter servi avec grande politesse, voilà qui nous laisse sous le charme d'une des plus belles soirées de l'année.

Reconnaissance aux musiciens et aux musiciennes de l'école.

Reconnaissance en particulier à Mme O. Roy qui a si généreusement prêté son concours; nous n'oublions pas les visiteurs venus des paroisses voisines; mentionnons surtout M. le curé C. Paillé, de Transcona, avec plusieurs de ses paroissiens. A tous, adressons le plus cordial merci.

Premiers de classe

9ème grade: 1. Mlle Marguerite Guay; 2. Mlles M.-Jeanne Guay et Laurette Rhéaume.

7ème grade: 1. Mlle Lorraine Saint-Godard; 2. Mlle Thérèse Rhéaume.

6ème grade: 1. Mlle Annette Poirier; 2. Mlle Thérèse Gosselin.

5ème grade: (a) 1. Mlle Vivianne Saint-Godard; 2. Mlle Yolande Bourbonnais. (b) 1. M. Joseph Germain; 2. Mlle Jeannette Brunette.

4ème grade: 1. Mlle Henriette Bédard; 2. Mlle Thérèse Thibault.

3ème grade: 1. Mlle Rita Taillon; 2. M. Emile Rousseau.

2ème grade: 1. Mlle Lucille Leger; 2. M. Louis Carignan.

1ère année: 1. Mlle Marguerite Louis; 2. Mlle Bernadette Gosselin.

Cours préparatoire: 1. M. Henri Durand; 2. Mlle Hélène Joyal.

Notre Ligue de Quilles

Les heureux gagnants des prix du mois pour février sont: Mlle Yvonne Léger, 182 points, et M. Paul L'Heureux, 194 points.

Mlle Yvette Sala, avec 265 points, détient maintenant le record pour haute partie individuelle.

La position des clubs est maintenant la suivante:

	G.	P.	Pts
Gauthier	24	15	48
Gervais	22	17	44
Sala	20	19	40
Léveillé	12	27	24

C'est ce soir!...

Si vous n'avez pas encore vos billets, espérons que vous n'en viendrez pas moins.

Ordinairement 25 sous ne nous donnent pas grand'chose... mais ce soir, nous sortons de l'ordinaire pour vous offrir un divertissement qui, en valeur, dépasse amplement ce prix d'admission si minime.

Les acéjistes, sous la direction de M. Camille Sainte-Marie, n'ont rien épargné pour donner les deux comédies: "L'Agence Conjungo" et "Le diable aux manoeuvres". De plus, quelques numéros comme entr'actes sauront ne rien faire languir.

Encouragez les jeunes gens de la paroisse tout en contribuant à une belle oeuvre. Vous n'y perdrez rien.

Donc ce soir, à 8 h. 30 précises, dans notre salle paroissiale.

Z.

• • •

Mlle Alice Parent, de Letellier, Man., était de passage ces jours derniers chez sa tante, Mme Nap. Prud'homme.

WINNIPEG

Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises

Le mercredi 4 courant aura lieu, à 3 h. de l'après-midi, dans la salle de l'Amicus Club, 300, rue Main, l'assemblée mensuelle de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises.

Une causerie donnée par Mme W. Raymond et qui a pour titre: "Réformons nos salons", rendra cette assemblée tout particulièrement intéressante. Toutes les dames de langue française y sont cordialement invitées.

E.-R. B.

Ligue des Dames Auxiliaires des Réservistes français C.L.—B.E.S.L.

Le lundi 23 février, les Dames Auxiliaires des Réservistes français se réunissaient dans le local de la Légion Canadienne afin de procéder aux élections annuelles. Mme R. de Denus, notre dévouée et sympathique présidente, fut encore une fois réélue à l'unanimité. Puis furent élus: 1ère vice-présidente, Mme de la Giclais; 2ème vice-présidente, Mme L. Gauthier; secrétaire, Mme D. Gydé; trésorière, Mlle L. Germain; conseillères: Mmes J. Le Gouarguer et L. Michel; comité des fêtes: Mmes W. Head et J.-B. Burgoyne.

Après les remerciements et félicitations d'usage, Mme de Denus soumit l'idée d'organiser une grande soirée récréative et musicale, dans le cours du mois d'avril, au profit de nos vétérans nécessiteux. Afin de donner à cette fête tout l'éclat possible et d'en assurer le succès, ce projet sera bientôt attentivement étudié et nous en reparlerons prochainement par la voie de la Liberté.

D. GYDE,
Secrétaire.

Cercle Molière

Le samedi 21 février fut une autre bonne soirée à l'actif du Cercle, d'autant plus que par suite d'événements imprévus, le programme arrangé d'avance ne put être réalisé et que presque tous les numéros furent improvisés.

Si mention n'en eut été faite, certainement l'auditoire ne s'en serait pas aperçu.

Le Dr Trudel fut lourdement mis à contribution, mais s'acquitta noblement de sa tâche dans trois déclamations très applaudies: "Le Saut", nouvelle de Tolstoï, "La Poupée", de Faillon, "L'Ecuelle", de Jean Aicard.

M. Lucien Deschênes, accompagné par M. Marius Benoist, obtint un succès mérité dans deux morceaux de chant: extrait des "Noces de Jeannette" et "Nuit d'Espagne". Tous comptent bien l'entendre à nouveau.

Mme Laflèche fut assez aimable de nous donner, au piano, "L'Automne", de Chaminade, ainsi qu'un encore, et ceci quoi qu'elle fut prise entièrement à l'improviste.

Pour varier les divertissements, M. Schwartz se dévoua en nous montrant des talents acrobatiques que personne ne lui soupçonnait assurément.

M. Gatien, dans une déclamation réaliste, "House", sut entretenir l'intérêt et reçut des témoignages d'approbation non équivoques.

Enfin, notre secrétaire, M. Delavignette, assisté au piano par Mme Laflèche, ne put refuser de nous donner une chanson comique: "Elle n'aime pas", genre dans lequel il excelle particulièrement.

Une telle soirée, pratiquement organisée au pied levé, prouve chez nos membres des talents ignorés qu'il fallait une occasion pareille pour dévoiler.

PETITES NOTES

M. et Mme Alexandre Caron, Edifice Steele, Winnipeg, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis la naissance d'un fils, né le 20 février, baptisé sous les noms de Louis-Robert-Normand. Parrain et marraine: M. et Mme L.-J. Redmond.

M. Bennett veut économiser

Ottawa. — Le gouvernement a l'intention bien arrêtée de mettre en vigueur cette année une politique d'économie rigoureuse. On lui attribue l'intention de vouloir réduire d'une cinquantaine de millions, si possible, les dépenses ordinaires de l'administration.

Cette somme paraît très forte au premier abord. Mais on essaiera de réussir ce projet louable en coupant les dépenses dans tous les domaines. Actuellement les ministres s'occupent à rédiger les estimés de leurs ministères respectifs. Le premier ministre aurait manifesté le désir d'une économie générale. Des contrats qui devaient être accordés ne le seront pas maintenant. On a aboli le service des automobiles des ministres et de leurs adjoints, ce qui amènera une épargne de $300,000 par année.

• • •